

Afghanistan : profils à risque

Mise à jour de l'analyse pays de l'OSAR

Corinne Troxler

Berne, le 2 novembre 2022

À propos de l'auteure :

Corinne Troxler a étudié l'histoire, les sciences politiques et le droit international à l'Université de Zurich. Elle jouit d'une longue expérience en tant que représentante des œuvres d'entraide dans la procédure d'asile. Dans le cadre d'un stage, elle a rédigé plusieurs documents thématiques, des expertises ainsi que des renseignements pour le compte de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Elle a ensuite occupé le poste d'assistante au Séminaire d'histoire de l'Université de Lucerne, dans le cadre duquel elle a notamment mené des séminaires autour de l'histoire de l'Afghanistan. Ces dernières années, elle s'est rendue à plusieurs reprises en Afghanistan et a pris part, entre autres, à trois Fact Finding Missions. À travers ses propres recherches de terrain, elle a complété les impressions déjà recueillies et a analysé de manière approfondie la situation des femmes. Parallèlement, elle a appris le persan et le dari à l'Université de Zurich et à l'Université de Berne, ainsi qu'en Afghanistan et en Iran. Dans le cadre du Certificate of Advanced Studies in Civilian Peacebuilding 2012/13, l'auteure s'est à nouveau penchée sur la situation de l'Afghanistan, sous l'angle de la construction de l'État et des États fragiles, de la gestion du passé, de la médiation et du genre. De 2016 à 2022, elle a mené plusieurs séances d'information et de formation continue sur l'Afghanistan et a occupé le poste d'experte de l'Afghanistan dans le cadre du concours national suisse 2017 de « Science et Jeunesse ».

Mentions légales

Édition

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Boîte postale, 3001 Berne

Téléphone : 031 370 75 75

Fax : 031 370 75 00

E-mail : info@osar.ch

Internet : www.osar.ch

Compte de dons : PC 30-1085-7

Versions linguistiques

Allemand, français et italien

COPYRIGHT

© Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne, 2022

La copie et la réimpression sont autorisées à condition que la source soit citée.

Table des matières

1	Constitution et système judiciaire.....	4
2	Situation des droits humains et profil des groupes en danger.....	7
2.1	Droits des femmes et des filles.....	8
2.2	Liberté de la presse.....	13
2.3	Droit à la liberté d'expression et à la liberté de rassemblement.....	14
2.4	Profil des groupes à risque.....	16
3	Situation socioéconomique et médicale.....	24
4	Personnes déplacées à l'intérieur du pays.....	28

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux normes COI, l'OSAR utilise des sources accessibles au public. Si aucune information ne peut être trouvée dans le délai limité de la recherche, il est fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et compréhensible. Pour des raisons de protection des sources, les personnes de contact peuvent être rendues anonymes.

1 Constitution et système judiciaire

La passation de pouvoir qui a eu lieu en Afghanistan le 15 août 2021 s'est accompagnée d'un déclin dramatique de l'État de droit, déjà fragile, dans le pays. Lors de leur prise de pouvoir, les talibans ont abrogé la constitution de 2004 ainsi que les textes de loi pertinents au motif que ceux-ci n'étaient pas conformes à l'islam et n'étaient pas de nature à établir la « justice ». Depuis, c'est la constitution de 1964, ayant instauré une monarchie, qui s'applique à titre transitoire¹. Selon la *Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan* (MANUA), les talibans ont entrepris d'examiner toutes les lois existantes en novembre 2021 afin d'assurer leur conformité tant avec le droit islamique qu'avec les objectifs et la politique du nouveau gouvernement. Les acteurs du secteur judiciaire appliquent ainsi tant les lois existantes que le droit islamique et de nouvelles directives élaborées par les talibans, avec pour conséquence l'absence de tout cadre juridique clair et cohérent². On ne sait pas non plus sous quelle forme les talibans tiendront compte des droits des femmes et des filles dans ce système. Le système juridique des talibans se caractérise de nouveau par une interprétation radicale de la charia, qui se trouve souvent « en contradiction directe avec les principes internationaux » et régit également toutes les questions de gouvernance. Le système judiciaire relève de la responsabilité du chef suprême de l'Émirat islamique, Haibatullah Akhundzada, de sorte que la séparation entre les pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif a été totalement abandonnée³.

Limogeage de l'ancien personnel judiciaire, dissolution de différentes institutions. Les talibans ont conservé le système judiciaire à trois niveaux du gouvernement précédent. En revanche, ils ont limogé l'ensemble des membres de la Cour suprême qui ne s'étaient pas encore enfuis ou mis en sécurité et ont nommé un nouveau personnel judiciaire dans tous les tribunaux de province et de district de tout le pays. La Cour suprême se compose entièrement de membres des talibans. Les femmes et les minorités religieuses et ethniques sont exclues du secteur judiciaire. La plupart des nouveaux juges doivent avoir obtenu leur qualification dans des institutions éducatives religieuses et non dans des écoles laïques et ne doivent pas avoir suivi une formation juridique formelle. Les arrêts sont donc généralement rendus en fonction de l'interprétation du Coran et de l'école de droit sunnite et laissent une marge d'appréciation considérable aux juges, si bien que des affaires identiques ou similaires sont tranchées par des arrêts différents. Selon la MANUA, les talibans exercent le pouvoir judiciaire de manière décentralisée dans les provinces, souvent en concertation avec des érudits religieux, des anciens et les communautés locales, ce qui conduit en plus à une interprétation divergente du droit, d'une région d'Afghanistan à l'autre. Enfin, en raison de la fragmentation importante dans les rangs des talibans, leurs forces de sécurité, qui contrôlent les villages et

¹ Friedrich Naumann Stiftung, Richterschaft in Afghanistan – Der Verfall der afghanischen Judikative unter den Taliban, août 2022, p. 4 à 6, 9 : www.freiheit.org/de/der-verfall-der-afghanischen-judikative-unter-den-taliban ; Amnesty International (AI), Death in Slow Motion – Women and Girls under Taliban Rule, 27 juillet 2022, p. 14 : www.amnesty.de/sites/default/files/2022-07/Amnesty-Bericht-Afghanistan-Frauen-Maedchen-Unterdrueckung-Diskrimierung-Taliban-Juli-2022.pdf ; Tagesschau.de, Taliban verschärfen den Kurs, 28 septembre 2021 : www.tagesschau.de/ausland/asien/taliban-199.html.

² Service des droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (SDH MANUA), Human Rights in Afghanistan : 15 août 2021 – 15 juin 2022, juillet 2022, p. 35 : <https://reliefweb.int/report/afghanistan/human-rights-afghanistan-15-august-2021-15-june-2022-endarips> ; Congressional Research Service, Afghanistan: Background and U.S. Policy: In Brief, version révisée, 26 août 2022, p. 2 : <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R45122>.

³ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 14 ; Friedrich Naumann Stiftung, Richterschaft in Afghanistan, août 2022, p. 6, 8, 10 à 12.

les districts, appliquent souvent de façon très variable les décrets gouvernementaux, ce qui crée une atmosphère d'insécurité et de peur au sein de la population afghane. Pour cette raison, les femmes, surtout, restreignent souvent leurs activités et leur comportement au-delà des injonctions officielles des talibans⁴. Selon la MANUA, le département juridique (huquq) se saisit aussi des litiges de droit civil et commercial à l'échelon national et provincial, en plus des tribunaux relevant du ministère de la Justice. Un tribunal militaire compétent pour les infractions commises par les forces de sécurité, les membres du ministère de l'Intérieur et le service de renseignement des talibans a par ailleurs été mis sur pied⁵. Le 23 novembre 2021, l'*Afghan Independent Bar Association* (AIBA) a été attaquée par des combattants talibans, fermée, puis rattachée au ministère de la Justice du gouvernement. Son personnel a été remplacé par des membres des talibans⁶. L'autorisation d'exercer a été retirée à quelque 2 500 avocates et avocats. Seuls des avocats habilités par les talibans peuvent aujourd'hui travailler dans leurs tribunaux. Les talibans ont dissous différentes institutions du gouvernement précédent : la commission pour les droits humains, le haut conseil pour la réconciliation nationale (HCNR), le conseil national de sécurité et la commission de surveillance de la mise en œuvre de la constitution afghane, le ministère des Femmes ou encore la commission électorale⁷.

Les ressources et les capacités du système judiciaire sont insuffisantes. Cette situation conduit à des détentions préventives longues et souvent arbitraires, au mépris des garanties procédurales et du droit à une procédure régulière. La MANUA relève que le manque de transparence et l'absence de procédure régulière lors des arrestations et mises en détention placent, en plus, les personnes concernées hors du champ de la supervision judiciaire. Il apparaît également que le droit de consulter un avocat n'est souvent pas respecté par toutes les autorités judiciaires, que les personnes suspectes ne sont pas informées de leurs droits en temps utile lors de leur arrestation ou interrogatoire et que les avocats se voient souvent refuser le droit de défendre leur cliente ou client. D'après la MANUA, des juges ont été habilités à conduire leur propre enquête sans attendre le dossier du ministère public dans le but d'accélérer le traitement des affaires au sein de la Cour suprême⁸.

Les arrestations et mises en détention arbitraires sont monnaie courante dans tout le pays. Les femmes et les filles sont souvent arrêtées et incarcérées arbitrairement pour « offense morale » (par exemple lorsqu'elles enfreignent les règles des talibans). Selon *Amnesty International* (AI), les femmes et les filles se voient refuser l'accès à une assistance juridique et sont exposées à des actes de torture et autres mauvais traitements, ainsi qu'à des conditions de détention inhumaines⁹.

Conditions de détention. Selon la MANUA, les talibans ont repris la gestion de 41 prisons sur l'ensemble du territoire afghan. Comme sous le gouvernement précédent, les conditions

⁴ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 35 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 14, 17 ; Friedrich Naumann Stiftung, Richterschaft in Afghanistan, août 2022, p. 4, 6, 8 à 9, 11 à 12. Les nouveaux membres de la Cour suprême ont été nommés sur décision du chef des talibans, Haibatullah Akhundzada. Abdul Hakim Haqqani a été nommé président de la Cour suprême.

⁵ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 29, 35.

⁶ Friedrich Naumann Stiftung, Richterschaft in Afghanistan, août 2022, p. 7.

⁷ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 14 ; The Guardian, Taliban dissolves Afghanistan's human rights commission as «unnecessary», 17 mai 2022 : www.theguardian.com/world/2022/may/17/taliban-dissolves-afghanistans-human-rights-commission-as-unnecessary.

⁸ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 20, 35, 41.

⁹ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 13 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 6 à 7.

de détention ne respectent pas les normes internationales. De nombreuses prisons sont surpeuplées et n'offrent pas le niveau requis de nourriture, de soins médicaux, de vêtements, de matériel hygiénique et de chauffage en hiver. Si, dans un premier temps, l'arrivée au pouvoir des talibans avait conduit à un net recul de la population carcérale sous l'effet d'une vague de libérations, elle a toutefois de nouveau rapidement augmenté, les nouvelles « autorités de sécurité » arrêtant des personnes et les maintenant en détention jusqu'à la clôture de l'enquête ou du procès. Selon la MANUA, les talibans ont pris une série de mesures depuis janvier 2022 pour remédier à la surpopulation carcérale. La Cour suprême a par exemple été invitée à accélérer l'examen juridictionnel des dossiers. La MANUA relève que, dans certains cas, des personnes en détention provisoire partagent la même cellule que des personnes condamnées et que des jeunes sont incarcéré-e-s avec des adultes, quoique généralement dans une aile ou une partie distincte de la prison provinciale pour garantir un degré minimal de séparation. Depuis mai 2022, des jeunes sont incarcéré-e-s dans les prisons provinciales de Balkh, Baghlan, Faryab, Djozdjan, Kandahar, Kunar, Kunduz, Laghman, Nangarhar, Paktiya, Parwan, Sar-e-Pol et Takhar. Les jeunes et enfants en détention ont souvent uniquement accès à un cours de religion, sans autre possibilité d'instruction ou de formation professionnelle¹⁰.

Persécutions collectives, persécution de membres de la famille. Le gouvernement des talibans applique les peines collectives de manière rigoureuse. Il utilise souvent les membres de la famille et les soutiens présumés des personnes recherchées comme moyen de pression en les exposant aux arrestations, aux actes de torture, voire à la mort. Les talibans recourent également souvent aux persécutions et peines collectives, par exemple à l'encontre du mouvement de résistance dans le Panchir ou de la communauté hazara¹¹.

Usage excessif de la violence malgré un « code de conduite ». En janvier 2022, le chef suprême des talibans a émis un « code de conduite sur la réforme du système concernant les personnes détenues ». Celui-ci énonce des normes et obligations relatives au traitement des personnes détenues, que la MANUA juge conformes aux normes minimales des règles Mandela. Néanmoins, la MANUA a eu connaissance de violations des règles Mandela¹². Rien qu'entre le 15 août 2021 et le 15 juin 2022, la MANUA a recensé au moins 118 cas d'usage excessif de la violence par des représentants des autorités talibanes. Ceux-ci ont par exemple abattu des civils à des postes de contrôle ou tiré à l'aveugle dans la foule lors de manifestations, faisant plusieurs blessé-e-s et victimes, tandis que d'autres personnes sont mortes après avoir été torturées en détention. La MANUA s'alarme particulièrement des violations des droits humains commises par les fonctionnaires de la direction générale du « service de

¹⁰ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 36 à 38.

¹¹ Friedrich Naumann Stiftung, Richterschaft in Afghanistan, août 2022, p. 8 ; Friederike Stahlmann, Erfahrungen und Perspektiven abgeschobener Afghanen; Im Kontext aktueller politischer und wirtschaftlicher Entwicklungen Afghanistans, juin 2021, p. 4 : www.diakonie.de/fileadmin/user_upload/Diakonie/PDFs/Journal_PDF/AFG_Monitoring-Studie_DE_2022.pdf.

¹² SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 36 à 37, 41. Selon la MANUA, le code limite la détention à trois jours, au terme desquels les personnes détenues doivent être déférées devant un tribunal. « Le personnel de sécurité peut néanmoins maintenir les personnes suspectes en détention pendant un mois dans les affaires pénales lorsqu'une enquête complémentaire est nécessaire et pendant plus d'un mois sur ordre d'un tribunal. » De plus, les actes de torture sont interdits « à tout stade de l'arrestation, du transfert ou de la mise en détention ». Ce code prévoit des sanctions pour les personnes qui recourraient malgré tout à la torture. « Le code interdit également expressément les actes de torture visant à obtenir des aveux et énonce que les preuves obtenues de cette manière sont irrecevables devant les tribunaux. »

renseignement » (Istikhbarat)¹³. Le 23 février 2022, les talibans ont également adopté une directive enjoignant les forces de sécurité à prendre certaines mesures de précaution dans leurs contacts avec la population civile afin de prévenir toute violence excessive envers celle-ci. Selon la MANUA, des cas d'usage excessif de la violence ont toutefois là encore été signalés¹⁴.

Peines. La MANUA a recensé 217 cas de peines cruelles, inhumaines et dégradantes entre le 15 août 2021 et le 15 juin 2022. Dans de nombreux cas, il s'agissait de châtiments corporels de personnes accusées d'avoir enfreint les règles religieuses et/ou morales. La MANUA indique que ces peines et les exécutions extrajudiciaires portent atteinte aux normes internationales en matière de droits humains concernant le droit à la vie et à l'intégrité physique. Le nouveau régime impose la peine de mort et l'applique, parfois en public. C'est ainsi que le 14 février 2022 a eu lieu la lapidation à mort publique d'un couple accusé de « zina », une relation extraconjugale, dans la province du Badakhchan. Selon la MANUA, la décision avait été rendue par le gouverneur du district¹⁵. Les peines ne sont pas toujours précédées d'une décision de justice ou d'une procédure quasi judiciaire : parfois, les personnes accusées de « zina » sont exécutées de manière extrajudiciaire par les autorités talibanes¹⁶.

2 Situation des droits humains et profil des groupes en danger

Promesses non tenues. Au moment de prendre le pouvoir, les talibans ont offert un certain nombre de garanties visant soi-disant à protéger les droits humains. Ainsi ont-ils promis, lors de la conférence de presse du 17 août 2021, de garantir les droits des femmes « dans le cadre de la charia », d'assurer la liberté de la presse et d'offrir l'amnistie générale aux anciens fonctionnaires du gouvernement et membres des forces de sécurité afghanes (ANDSF). Toutefois, les espoirs de voir les talibans adopter une ligne modérée se sont rapidement et abruptement évanouis¹⁷. Peu de temps après leur prise de pouvoir, les talibans ont perquisitionné les bureaux de la *commission afghane indépendante des droits humains* (AIHRC) et

¹³ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 18 à 19. Selon la MANUA, le service de renseignement a procédé à des arrestations et mises en détention arbitraires. Les personnes concernées n'ont pas été informées des faits qui leur étaient reprochés, leurs familles n'ont souvent pas été informées du lieu où elles se trouvaient et les visites ont été refusées. Les personnes interrogées n'ont pas eu accès à une défense juridique et les seules informations concernant un accès aux soins médicaux concernaient des cas de personnes conduites chez le médecin après avoir subi des actes de torture ou des mauvais traitements aux mains de fonctionnaires de facto du service de renseignement.

¹⁴ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 18.

¹⁵ Nau, Taliban steinigen Paar im Nordosten Afghanistans zu Tode, 20 février 2022 : www.nau.ch/news/ausland/taliban-steinigen-paar-im-nordosten-afghanistans-zu-tode-66113161 ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 13, 17 à 18, 40. La MANUA a toutefois aussi recensé des cas dans lesquels les corps de personnes qui avaient été arrêtées pour relation extraconjugale ont été remis à leurs familles sans que celles-ci aient été informées du déroulement d'un procès ou de leur exécution.

¹⁶ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 17 à 18. La MANUA révèle également à travers d'autres exemples la manière dont les autorités talibanes gèrent les cas de zina. Elle rapporte ainsi que le 10 octobre 2021, dans la province du Badakhchan, une femme qui avait porté plainte pour agression sexuelle a été arrêtée par le chef de la police en même temps que le coupable présumé. Le 20 janvier, l'un comme l'autre ont été condamné-e-s à des coups de fouet (39 pour la femme et 40 pour l'homme) avec exécution de la peine le jour même. Après la flagellation, le tribunal des talibans leur a ordonné de se marier.

¹⁷ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 3, 31 ; SWR, ARD-Journalistin Natalie Amiri: Keine Pressefreiheit mehr in Afghanistan, 24 mai 2022 : www.swr.de/swr2/leben-und-gesellschaft/die-journalistin-natalie-amiri-ueber-afghanistan-es-gibt-keine-pressefreiheit-mehr-100.html.

l'ont dissoute par décret administratif le 4 mai 2022. Avec la dissolution de ce genre d'institutions et d'autres organes, il n'est plus possible de dénoncer et documenter les violations de droits humains, les abus, la torture et les autres formes de violence contre des civils¹⁸. Au début du mois de mars 2022, différentes organisations de défense des droits humains, dont *Human Rights Watch* (HRW), *Amnesty International* (AI) et *Freedom House*¹⁹, ont fondé une « alliance pour la surveillance des droits humains en Afghanistan ».

Depuis leur prise de pouvoir, les talibans ont imposé des restrictions toujours plus strictes et disproportionnées sur les droits humains et les libertés fondamentales de la population afghane. Tous les domaines de la vie ou presque sont concernés : le droit à la vie privée, le droit à la libre circulation, la liberté de rassemblement et la liberté d'expression. Les talibans ont également restreint l'espace de la société civile à travers de nombreuses mesures visant à étouffer les débats et les manifestations pacifiques ainsi qu'à museler les opinions divergentes et, à travers leurs règlements, ont considérablement entravé l'accès à un niveau de vie décent pour la population afghane. De telles restrictions sont contraires aux obligations internationales en matière de droits humains auxquelles l'Afghanistan est lié. La nature juridique incertaine d'un grand nombre de ces règlements, édictés en tant que « recommandations » mais entraînant des peines et sanctions s'ils ne sont pas respectés, laisse la porte ouverte aux interprétations et aux abus. Ils sont par ailleurs contrôlés et mis en œuvre de manière extrêmement arbitraire. De nombreuses violations des droits humains sont commises par des membres des talibans qui devraient en réalité protéger la population contre celles-ci. La MANUA a eu confirmation de telles violations dans plusieurs provinces. Les dirigeants talibans semblent accepter, sinon explicitement approuver, les arrestations et mises en détention arbitraires, les actes de torture et les mauvais traitements, et même les exécutions d'individus aux mains de représentants des autorités talibanes. Les membres des forces et autorités de sécurité des talibans jouissent d'une impunité presque totale lorsqu'ils commettent des violations de droits humains²⁰.

Le 12 septembre 2022, le *rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan* a fini par tirer la sonnette d'alarme : « Le recul sévère des droits des femmes et des filles, les représailles visant les opposant-e-s et les critiques et la répression de la liberté d'expression par les talibans constituent une descente vers l'autoritarisme », a déclaré Richard Bennett lors d'une réunion du *Conseil des droits de l'homme* de l'ONU²¹. Nous examinerons ci-dessous la situation juridique de chacun de ces trois domaines, dans lesquels les changements ont été les plus importants.

2.1 Droits des femmes et des filles

Les femmes et les filles font face à des limitations particulièrement sévères de leurs droits depuis la prise de pouvoir par les talibans et ont été évincées de la plupart des aspects de la vie quotidienne et publique. Dès le 18 septembre 2021, les talibans ont fermé

¹⁸ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 3, 29 ; Friederike Stahlmann, Erfahrungen und Perspektiven abgeschobener Afghanen, juin 2021, p. 6.

¹⁹ Nau, Wegen Taliban: Neue Allianz für Menschenrechte in Afghanistan, 3 mars 2022 : www.nau.ch/news/ausland/wegen-taliban-neue-allianz-fur-menschenrechte-in-afghanistan-66121815.

²⁰ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 3, 20, 23, 40.

²¹ Der Standard, Uno-Menschenrechtsexperte : Taliban stürzen Afghanistan in Diktatur, 12 septembre 2022 : www.derstandard.de/story/2000139025352/uno-menschenrechtsexperte-taliban-stuerzen-afghanistan-in-diktatur.

l'ancien ministère de la Condition féminine pour le reconvertir en « ministère de la Promotion de la vertu et de la Prévention du vice ». Les femmes se sont ainsi vu retirer le droit à la participation politique et à la représentation au sein des organes de décision et, donc, toute possibilité d'exercer une influence sur les questions qui les concernent²².

Alors que c'est justement auprès de lui que les citoyennes et citoyens d'Afghanistan peuvent déposer leurs réclamations grâce à un service d'assistance téléphonique, ce ministère a en même temps émis un nombre croissant d'interdictions, d'obligations et de « conseils » ou « recommandations » qui, selon la MANUA, ont des conséquences discriminatoires et disproportionnées sur les femmes et les filles²³. Les exemples qui suivent illustrent l'ampleur et la cadence des actes émis, dont certains concernent aussi les hommes²⁴ :

- Le **17 septembre 2021**, les talibans ont rouvert les écoles, mais uniquement pour les garçons. Depuis lors, la scolarisation des filles n'est toujours autorisée que jusqu'à la sixième classe²⁵.
- Le **3 décembre 2021**, les talibans ont émis un décret prohibant le mariage forcé et interdisant de considérer les femmes comme sa « propriété ». Les femmes doivent donc consentir au mariage. Les veuves sont censées être autorisées à se remarier 17 semaines après le décès de leur époux et pouvoir choisir librement leur nouveau mari, et elles disposent d'un droit à l'héritage et à la dot (mahr). D'abord jugé positif et prometteur, ce décret a toutefois été suivi d'une série d'actes législatifs qui ont évincé les femmes et les filles de nombreux aspects de la vie quotidienne et publique ou limité leur rôle dans ceux-ci. La MANUA a en plus recensé des cas dans lesquels des représentants des autorités talibanes tels que des juges ou des gouverneurs de province ont contribué au maintien de mariages forcés et/ou ont empêché des femmes de choisir leur conjoint²⁶.
- Le **26 décembre 2021**, les conducteurs ont reçu instruction de ne pas faire monter à bord de leur véhicule des femmes effectuant des trajets de plus de 45 miles (environ 78 km) sans mahram (chaperon de sexe masculin) ou ne portant pas de hijab couvrant leur visage. Les

²² SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 3, 31, 41.

²³ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 22. La MANUA cite par exemple, parmi les interdictions, celle d'exposer des images de femmes et des mannequins dans les magasins, d'utiliser des produits cosmétiques ou encore de porter des vêtements et coiffures « occidentaux » ; parmi les obligations figurent celle de porter le « hijab islamique » couvrant le visage et d'être accompagnées par un chaperon de sexe masculin en public pour les femmes, ainsi que les cinq prières quotidiennes ; les « conseils » couvrent notamment la longueur des cheveux et de la barbe ou encore les restrictions imposées sur la pratique du sport, la conduite d'une voiture ou l'accès aux bains publics pour les femmes.

²⁴ RND, Neue Taliban-Verordnung: Frauen müssen in Ministerien Hidschab tragen, 21 février 2022 : www.rnd.de/politik/taliban-in-afghanistan-frauen-muessen-hidschab-tragen-LGMR6CBOBZNS-RHQYQEF45WRMLI.html ; ORF, Afghanistan: Bartpflicht für Behördenmitarbeiter, 28 mars 2022 : <https://orf.at/stories/3256260/>. Les talibans ont également édicté des règles de conduite pour les hommes ; par exemple, depuis février 2022, les autorités gouvernementales ne sont plus autorisées à embaucher d'hommes imberbes ; depuis mars 2022, les hommes qui travaillent dans l'administration doivent porter « une barbe et des vêtements traditionnels » ; les hommes ont l'interdiction de se raser ; les hommes doivent respecter les heures des prières, etc.

²⁵ The Guardian, Taliban ban girls from secondary education, 17 septembre 2021 : [Taliban ban girls from secondary education in Afghanistan | Afghanistan | The Guardian](https://www.theguardian.com/world/2021/sep/17/taliban-ban-girls-from-secondary-education-in-afghanistan).

²⁶ Al Jazeera, Taliban bans forced marriage of women in Afghanistan, 3 décembre 2021 : [Taliban bans forced marriage of women in Afghanistan | Taliban News | Al Jazeera](https://www.aljazeera.com/news/2021/12/3/taliban-bans-forced-marriage-of-women-in-afghanistan) ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 8, 31 à 32.

propriétaires de véhicules ont par ailleurs été sommés de ne pas mettre de musique et de s'arrêter dans un lieu approprié à l'heure de la prière²⁷.

- **Fin février / début mars 2022**, les talibans ont ordonné la séparation physique des hommes et des femmes travaillant pour le gouvernement et imposé le port du hijab à toutes les employées du gouvernement. Les femmes se présentant sans hijab doivent se voir refuser l'accès aux locaux²⁸.
- Le **27 février 2022**, les talibans ont annoncé que les Afghanes seraient empêchées de quitter l'Afghanistan sans raison valable et qu'elles ne pourraient plus partir à l'étranger qu'en étant accompagnées d'un mahram²⁹.
- Le **23 mars 2022**, les talibans sont revenus sur leur décision d'également rouvrir les écoles pour les filles à partir de la septième classe quelques heures seulement après l'ouverture, et ce pour une durée indéterminée. Certaines provinces et écoles privées autorisent toutefois la scolarisation des filles à partir de la septième classe³⁰.
- Le **24 mars 2022**, les agences de voyage ont reçu pour instruction de ne plus vendre de billets d'avion à des femmes sans chaperon et le **27 mars 2022**, les propriétaires de tous les parcs de loisirs, jardins et aires de pique-nique de Kaboul ont été sommés d'aménager des horaires d'ouverture séparés pour les hommes et les femmes, ces dernières devant en plus porter un hijab³¹.
- Le **7 mai 2022**, un règlement ordonnant aux femmes de se couvrir de la tête aux pieds, c'est-à-dire de porter une burqa ou un voile long et noir couvrant tout leur corps à part les yeux, a été adopté. Ce règlement prévoit d'abord une sensibilisation, suivie d'avertissements et de mesures disciplinaires contre les époux, les pères et les frères des femmes qui enfreignent ces règles. Cette approche des talibans consistant à rendre les hommes de la famille responsables du respect des règles et à les exposer à une mise en détention accentue encore considérablement la pression sur les femmes. En même temps, il a été « recommandé » à toutes les femmes de ne quitter leur domicile qu'en cas d'absolue nécessité³².

²⁷ Tagesschau.de, Hijab-Zwang und Musikverbot im Auto, 26 décembre 2021 : <https://www.tagesschau.de/ausland/afghanistan/taliban-afghanistan-frauen-auto-101.html> ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 22, 32. La MANUA a répertorié des cas dans lesquels des femmes ont été passées à tabac par des représentants des autorités locales parce qu'elles n'étaient pas accompagnées d'un mahram ou qu'elles ne portaient pas un hijab réglementaire.

²⁸ RND, Neue Taliban-Verordnung, 21 février 2022 ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 32.

²⁹ RND, Trotz Taliban-Ausreiseverschärfung: Ehemalige Ortskräfte können weiter aus dem Land, 1^{er} mars 2022 : www.rnd.de/politik/afghanistan-taliban-mit-ausreiseverschaeerfung-ex-ortskraefte-duerfen-ausreisen-WIDKAOVM7NMWA5ZSZTWAXDUTS4.html ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 32.

³⁰ Tagesschau.de, Doch keine Schule für Mädchen, 23 mars 2022 : [www.tagesschau.de/ausland/afghanistan-taliban-maedchen-schule-101.html](http://www.tagesschau.de/ausland/afghanistan/taliban-maedchen-schule-101.html) ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 31 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 5 ; SRF, Weshalb afghanische Mädchen nun doch nicht zur Schule dürfen, 24 mars 2022 : www.srf.ch/news/international/bildung-unter-den-taliban-weshalb-afghanische-maedchen-nun-doch-nicht-zur-schule-duerfen ; Tagesschau.de, Ministerinnen fordern für Schulöffnung für Mädchen, 25 mars 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/afghanistan-maedchen-bildung-101.html.

³¹ Tagesschau.de, Taliban schränken Frauenrechte weiter ein, 27 mars 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/taliban-frauenrechte-101.html ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 22, 32.

³² Tagesschau.de, Frauen müssen ihr Gesicht verhüllen, 7 mai 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/afghanistan-burka-103.html ; Zeit online, Taliban schreiben Frauen Burka in der Öffentlichkeit vor, 7 mai 2022 : www.zeit.de/politik/2022-05/afghanistan-burka-taliban-frauen ; Conseil de sécurité de l'ONU, UN Security Council Press Statement on Afghanistan, 24 mai 2022 : <https://usun.usmission.gov/un-security/>

- Depuis le **22 mai 2022**, les présentatrices télévisées doivent entièrement couvrir leur visage (en ne laissant plus voir que leurs yeux). Bien que de nombreuses journalistes aient tenté de s'y opposer, elles ont rapidement dû se soumettre à ces règles strictes³³.

De tels actes législatifs entravent la liberté de circulation des femmes et des filles, de même que leurs possibilités de faire valoir d'autres droits tels que l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail. Les ménages tenus par une femme et incluant des veuves sans proches parents de sexe masculin encore en vie, ainsi que les femmes et les filles victimes de violences sont particulièrement défavorisé-e-s³⁴.

Il est devenu presque impossible de dénoncer les violences faites aux femmes. La MANUA estime que les violences faites aux femmes ne sont pratiquement plus dénoncées et enregistrées depuis la prise de pouvoir par les talibans, car les unités de police et les tribunaux mis en place en vue de la mise en œuvre de la loi sur l'élimination des violences contre les femmes en 2009 ont été dissous par le nouveau gouvernement. Les filles et les femmes n'ont donc pas la possibilité de demander protection, soutien et justice. Entre le 15 août 2021 et le 15 juin 2022, la MANUA a toutefois eu connaissance de 87 cas de meurtre, de viol, de suicide, de mariage forcé, de blessures physiques et d'agression ainsi que de deux cas de crime d'honneur. Aucune de ces affaires n'a été traitée par le système judiciaire officiel et de nombreux cas ont été renvoyés vers des mécanismes traditionnels de règlement des litiges³⁵. Étant donné que les maisons d'accueil pour femmes ont dû fermer et que leur personnel n'a eu d'autre choix que de renvoyer les femmes et filles en quête de protection dans leurs familles, ces dernières n'ont plus accès à aucun lieu de refuge. Les femmes et les filles qui ont subi des agressions violentes ou qui ont travaillé dans des maisons d'accueil pour femmes sont aujourd'hui particulièrement menacées³⁶.

Limitation des possibilités éducatives. Malgré les efforts mis en œuvre par la communauté internationale depuis 2001, l'Afghanistan était toujours l'un des États présentant les plus fortes différences de niveau d'instruction entre femmes et hommes au monde, même peu avant la prise de pouvoir par les talibans. Sous l'effet de plus de 40 ans de conflit, de la pauvreté ainsi que de normes et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, en août 2021, 37 pour cent seulement des adolescentes savaient lire et écrire (et seulement 66 pour cent des adolescents). Les possibilités d'éducation pour les filles et les femmes se sont toutefois encore très nettement dégradées depuis la prise de pouvoir des talibans³⁷. Ceux-ci ont interdit aux filles l'accès aux écoles secondaires à partir de la septième classe au prétexte qu'ils voulaient revoir les programmes et les adapter aux valeurs islamiques, aménager des classes séparées et engager davantage d'enseignantes. Les coûts et risques d'ordre physique et psychosocial qui en résultent sont innombrables pour cette génération de

[council-press-statement-on-afghanistan-2/](#) ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 23, 32 à 33.

³³ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 26 ; Deutsche Welle, Taliban erzwingen Verschleierung von TV-Journalistinnen, 22 mai 2022 : www.dw.com/de/taliban-erzwingen-verschleierung-von-tv-journalistinnen/a-61892838.

³⁴ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 33 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 6, 33, 38 à 39, 45. Pour les restrictions à la liberté de circulation, voir p. 33 à 36.

³⁵ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 34 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 43, 45 à 46.

³⁶ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 6.

³⁷ UNICEF, Empêcher les filles d'aller à l'école aura de graves conséquences en Afghanistan, 15 août 2022 : www.unicef.ch/fr/actualites/communiqués-de-presse/2022-08-15/empecher-filles-d-aller-lecole-afghanistan ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 18. Amnesty International détaille les restrictions dans le domaine de l'éducation : p. 18 à 27.

filles, parmi lesquels les mariages d'enfants, les grossesses adolescentes, la dépression et/ou le suicide en raison d'un manque de perspectives ainsi qu'un risque accru de violences domestiques et/ou d'exploitation et abus sexuels³⁸. Selon *Amnesty International*, une hausse des mariages d'enfants, précoces et forcés s'observe effectivement déjà depuis le changement d'administration³⁹. Au-delà de l'interdiction de fait, la peur d'être harcelées par les talibans, les restrictions à la liberté de circulation, la situation économique désastreuse, la pénurie de personnel enseignant (en particulier de femmes) et l'absence de motivation due au manque de perspectives entravent toutefois aussi l'accès à l'éducation⁴⁰. À l'université, les étudiantes sont systématiquement discriminées par rapport à leurs homologues masculins pour ce qui est de leur comportement, de leur tenue, mais aussi du choix des matières. D'après la BBC, si les femmes sont autorisées à étudier la médecine, les soins infirmiers, la science de l'islam et l'enseignement dans toutes les provinces, les sciences vétérinaires, l'ingénierie, l'économie et l'agriculture leur sont interdites dans tout le pays et les possibilités extrêmement limitées dans le journalisme. Ces restrictions ainsi que les possibilités de carrière peu prometteuses ont conduit de nombreuses étudiantes à abandonner leurs études ou à renoncer à s'inscrire à l'université⁴¹.

Limitation des possibilités de travail. Les talibans n'ont également eu de cesse d'écarter les femmes du monde du travail. Ils ont enjoint à la plupart des employées du gouvernement de ne plus se présenter au travail ; en revanche, ils continuent de leur verser leur salaire si elles pointent une fois par semaine. Sont exemptées de cette règle les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé et de l'éducation, dans les aéroports, dans les bureaux de passeports et dans les prisons pour femmes. Selon les propres chiffres des talibans, les femmes qui travaillent encore sont au nombre de 120 000 (94 000 dans l'éducation, 14 000 dans la santé). En l'absence d'une politique nationale sur les femmes et le travail, les possibilités dont elles disposent varient en fonction de la région, du secteur et du lieu de travail. Les femmes sont surtout autorisées à continuer de travailler si elles ne peuvent pas être remplacées par des collègues masculins. Le taux de femmes exerçant une activité lucrative a donc considérablement diminué. Selon *Amnesty International*, de nombreuses femmes occupant des postes haut placés dans le secteur privé ont été congédiées. Selon la MANUA, les femmes travaillant dans le secteur informel, y compris dans l'agriculture et l'élevage ainsi que dans l'artisanat, ont en plus des difficultés à mettre leurs produits sur le marché. Les femmes qui continuent d'exercer leur travail doivent composer avec d'innombrables difficultés telles

³⁸ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 33 ; UNICEF, Empêcher les filles d'aller à l'école aura de graves conséquences en Afghanistan, 15 août 2022.

³⁹ Spiegel, Afghanin beschuldigt Taliban-Offiziellen der Vergewaltigung – und wird verhaftet, 1^{er} septembre 2022 : www.spiegel.de/ausland/afghanistan-junge-frau-beschuldigt-taliban-offiziellen-der-vergewaltigung-und-wird-verhaftet-a-ceac2038-e465-4b12-b6a3-a261e97e4138 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 4, 7, 56 à 67. Cette hausse s'explique par la crise humanitaire actuelle, mais aussi par l'absence de perspectives éducatives et professionnelles. Les familles veulent aussi protéger leurs filles contre le risque d'un mariage forcé avec des membres des talibans. AI rapporte des cas dans lesquels des officiels talibans ont contraint des femmes au mariage en menaçant ces dernières ainsi que leurs familles.

⁴⁰ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 18. Amnesty International détaille les restrictions dans le domaine de l'éducation : p. 18 à 27.

⁴¹ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 5 ; BBC, Taliban ban women from many university subjects, 15 octobre 2022 : www.bbc.com/news/world-asia-63219895 ; Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), Lignes directrices de l'AUEA sur l'Afghanistan (auteurs de persécutions ; statut de personne réfugiée ; protection subsidiaire ; protection étatique ; alternative de protection interne ; motifs d'exclusion), avril 2022, p. 71 : www.ecoi.net/en/file/local/2072212/2022_04_Country_Guidance_Afghanistan_EN_0.pdf. Les règles prévoient que les étudiantes et les enseignantes doivent porter une robe noire (abaya), un niqab et des gants ; les classes doivent être séparées entre garçons et filles et les cours destinés aux filles et aux femmes doivent être dispensés par des femmes ou, à défaut, par des hommes âgés dignes de confiance.

que des règles vestimentaires ou l'interdiction de fréquenter leurs collègues masculins. Les femmes qui sont l'unique ou la principale source de revenus pour leur famille sont particulièrement affectées par les restrictions de travail qui leur sont imposées, et se retrouvent dans une situation désespérée⁴².

2.2 Liberté de la presse

Depuis leur prise de pouvoir, les talibans ont limité de plus en plus sévèrement la liberté de la presse et la liberté d'expression en Afghanistan. Alors que le 17 août 2021, les talibans assuraient encore aux journalistes qu'ils et elles pourraient continuer de travailler librement et en toute indépendance à condition d'évoluer « dans le cadre culturel » et de respecter « les valeurs de l'islam et l'impartialité », une première désillusion a suivi dès le 19 septembre 2021 avec l'adoption de lignes directrices restreignant le travail médiatique. Toute publication de contenus contraires à l'islam ou à la charia doit être rigoureusement évitée et l'« impartialité » doit être préservée. De nouvelles directives interdisant notamment aux médias de diffuser des films incluant des actrices ainsi que des films étrangers contraires aux « valeurs afghanes ou islamiques » ont suivi dès le 21 novembre 2021. Enfin, le 19 mai 2022, les présentatrices télévisées ont reçu pour ordre de se couvrir le visage. Ces restrictions ont considérablement entravé le paysage médiatique afghan. Le manque de recettes et le recul du soutien financier international ont également contraint de nombreuses entreprises médiatiques à licencier une grande partie de leur personnel. Selon Reporters sans frontières, environ 60 pour cent des journalistes étaient déjà sans travail à la fin du mois de novembre 2021 et pas moins de 84 pour cent des femmes travaillant dans le secteur avaient perdu leur emploi ; la part de femmes journalistes a énormément diminué depuis la prise de pouvoir par les talibans. Il est par ailleurs devenu plus difficile pour les journalistes d'accéder à l'information. L'autocensure est très répandue, par peur des attaques. En mars 2022, les talibans ont bloqué les bulletins d'information de la BBC en pachtou, persan et ouzbek en Afghanistan. D'autres médias, comme la *Deutsche Welle*, sont également concernés. En avril 2022, les talibans ont annoncé interdire d'exploitation les entreprises médiatiques dont les licences avaient expiré et qui avaient des impôts impayés⁴³.

Les talibans recourent cependant surtout aux avertissements, aux menaces, aux arrestations arbitraires et aux convocations de journalistes pour contrôler les médias. Selon la *Fédération internationale des journalistes* (FIJ), c'est la raison pour laquelle un millier de journalistes ont fui l'Afghanistan entre l'arrivée au pouvoir des talibans en août 2021 et la fin du mois de mai 2022. De plus, les nombreuses menaces, arrestations et restrictions conjuguées à l'effondre-

⁴² Afghanistan Zhaghdablaï, Eine Bilanz nach einem Jahr des (zweiten) Taliban-Regimes, 11 août 2022 : <https://thruartig.wordpress.com/2022/08/11/eine-bilanz-nach-einem-jahr-des-zweiten-taleb-an-regimes/> ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 5, 28 à 29 ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 33.

⁴³ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 26 à 27 ; SWR, ARD-Journalistin Natalie Amiri: Keine Pressefreiheit mehr in Afghanistan, 24 mai 2022 ; Fluter, Die letzte Frauenstimme Kabuls, 31 mai 2022 : www.fluter.de/radio-begum-fm-afghanistan ; Deutsche Welle, Taliban blockieren Inhalte von DW und BBC, 28 mars 2022 : www.dw.com/de/taliban-blockieren-inhalte-von-dw-und-bbc/a-61278652.

ment économique ont conduit à la fermeture en masse de médias locaux. Selon l'*Afghanistan's National Journalists Union* (ANJU), 318 médias ont fermé dans 33 provinces entre le 15 août 2021 et février 2022⁴⁴.

2.3 Droit à la liberté d'expression et à la liberté de rassemblement

Les manifestations sont réprimées. La discrimination systématique des femmes et des filles par le nouveau régime des talibans a engendré une vague de manifestations pacifiques dans tout le pays, surtout des femmes et des filles⁴⁵. Pas plus tard qu'entre les 6 et 8 septembre 2021, plusieurs manifestations pacifiques défendant notamment le droit des femmes à l'éducation, au travail et à la participation à la vie publique ont ainsi eu lieu dans différentes villes et provinces, dont Kaboul, Herat, Balkh, Bamiyan, Kapissa, Ghor, Baghlan, Badakhchan, Parwan, Kunduz, Takhar et Nimroz⁴⁶. Selon la MANUA, les forces de sécurité des talibans ont fait usage de la violence envers les manifestant-e-s et les journalistes afin de disperser la foule et d'empêcher les médias de relayer les événements. Dès le 8 septembre 2021, le ministère taliban de l'Intérieur a émis une directive conditionnant avec effet immédiat l'organisation de manifestations à l'obtention d'une autorisation préalable auprès du ministère de la Justice. Les autorités de sécurité doivent être informées du lieu, de l'heure, de la durée, du but et du slogan au moins 24 heures à l'avance⁴⁷. Cette réaction des talibans porte atteinte au droit fondamental à la liberté d'expression ainsi qu'à la liberté d'association et de rassemblement⁴⁸. Selon la MANUA, en plus d'utiliser du gaz poivré et des Tasers pour chasser les manifestantes et manifestants en janvier et février 2022, les forces de sécurité ont aussi procédé à des perquisitions, à des arrestations arbitraires et à des mises en détention à l'isolement pour museler les opinions divergentes⁴⁹. *Amnesty International* a relevé que les femmes qui manifestent « sont victimes d'arrestations et de mises en détention arbitraires, de disparitions forcées, de tortures et autres mauvais traitements tant physiques que psychologiques »⁵⁰. Par peur des conséquences, les Afghanes multiplient le recours à des formes créatives de protestation, dans des maisons privées, en peignant des slogans sur les murs à la nuit tombée, ainsi que, de plus en plus, sur les réseaux sociaux. La décision prise par le gouvernement le 23 mars 2022 d'interdire l'éducation aux filles à partir de la septième classe

⁴⁴ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 26 ; Committee to Protect Journalists, Afghanistan's media crisis - One year after the Taliban takeover, 11 août 2022 : <https://cpj.org/reports/2022/08/afghanistans-media-crisis/> ; Fédération internationale des journalistes (FIJ), Journalist sentenced to prison for criticism of Taliban regime, 12 mai 2022 : www.ifj.org/media-centre/news/detail/category/press-releases/article/afghanistan-journalist-sentenced-to-prison-for-criticism-of-taliban-regime.html ; Voice of America, Global Monitors Decry Disappearance of 2 Journalists in Afghanistan, 31 mai 2022 : www.voanews.com/a/global-monitors-decry-disappearance-of-2-journalists-in-afghanistan/6596682.html.

⁴⁵ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 68.

⁴⁶ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 68.

⁴⁷ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 24 à 25.

⁴⁸ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 68 ; CRS, Background and U.S. Policy, 26 août 2022.

⁴⁹ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 24 à 25. La MANUA énumère plusieurs cas concrets.

⁵⁰ AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 68 à 78 ; HRW, Des manifestantes décrivent les abus des talibans, 20 octobre 2022 : www.hrw.org/fr/news/2022/10/20/afghanistan-des-manifestantes-decrivent-les-abus-des-talibans.

pour une durée indéterminée a de nouveau donné lieu à plusieurs jours de manifestations à Kaboul et dans d'autres provinces⁵¹. Voici d'autres exemples :

- Le **29 mai 2022**, les talibans ont molesté et maltraité des femmes et des filles pendant les manifestations, notamment en les battant et en les soumettant à des électrochocs avec des Tasers. De nombreuses femmes ont été arrêtées et contraintes, en échange de leur libération, de signer des documents dans lesquels elles assuraient que ni elles ni les membres de leur famille ne joindraient de nouveau les manifestations et ne parleraient publiquement de ce qu'elles avaient vécu pendant leur détention⁵².
- Le **13 août 2022**, plusieurs dizaines de femmes ont manifesté pacifiquement contre la discrimination exercée par le nouveau régime taliban. Des membres des forces de sécurité des talibans les ont attaquées et ont rapidement mis fin à la manifestation avec des coups de semonce. Selon l'*Association de journalistes indépendants d'Afghanistan* (AIJA), un journaliste afghan et trois journalistes étrangers ont été temporairement arrêtés avant d'être relâchés⁵³.
- Le fait que la plupart des victimes de l'attentat du **30 septembre 2022** contre un centre éducatif de Kaboul, qui a fait au moins 53 mort-e-s et 110 blessé-e-s, majoritairement des filles et des jeunes femmes, étaient membres de la communauté hazara a provoqué une nouvelle vague de protestations. Durant les jours qui ont suivi l'attentat, des femmes ont manifesté dans les provinces de Kaboul, Balkh, Herat et Bamiyan et réclamé le droit à l'éducation pour les femmes ainsi que la fin des persécutions visant la minorité ethnique et religieuse des Hazaras. Les talibans ont usé de la violence face aux manifestantes, ont notamment tiré à balles réelles et ont interdit aux hommes de participer aux manifestations. D'autres mouvements de protestation ont suivi dans les provinces de Ghazni, Nangarhar et Panchir⁵⁴.

Les talibans s'en prennent aussi spécifiquement aux personnes qui ont exprimé ouvertement une opinion contredisant leurs valeurs. Le 8 janvier 2022, les autorités ont par exemple arrêté le professeur Faizullah Jalal au motif qu'il aurait tenu des propos controversés sur les réseaux sociaux, avant de le relâcher le 11 janvier 2022 à la suite de vives critiques ; le 4 mars 2022, l'analyste politique Sayed Baqir Mohsini a été arrêté à Kaboul et relâché deux jours plus tard ; le 6 mars 2022, l'humoriste et activiste canado-afghane Nadima Noor a été remise en liberté à Kaboul après près de trois semaines en détention en isolement suite à son arrestation le 24 février⁵⁵ ; le 21 juillet 2022, il a été annoncé que les talibans avaient

⁵¹ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 25.

⁵² Al, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 7 à 8 ; Welt, Frauen und Mädchen demonstrieren gegen massive Rechtseinschränkungen, 29 mai 2022 : www.welt.de/politik/ausland/article239054339/Afghanistan-Frauen-und-Maedchen-protestieren-gegen-massive-Rechtseinschraenkungen.html.

⁵³ Zeit online, Frauenprotest in Kabul mit Warnschüssen aufgelöst, 13 août 2022 : www.zeit.de/news/2022-08/13/frauenprotest-in-kabul-mit-warnschuessen-aufgeloest.

⁵⁴ Deutschlandfunk, Frauenproteste in Herat gewaltsam aufgelöst, 2 octobre 2022 : www.deutschlandfunk./frauenproteste-in-herat-gewaltsam-aufgeloest-100.html ; Spiegel, Afghanische Frauen demonstrieren nach Anschlag auf Schule in Kabul, 4 octobre 2022 : www.spiegel.de/ausland/afghanistan-frauen-protestieren-nach-anschlag-auf-schule-in-kabul-a-b3a3d977-f6fd-49be-bab7-4286c1e37ca6 ; Human Rights Watch (HRW), In Afghanistan, Resistance Means Women, 12 octobre 2022 : www.hrw.org/news/2022/10/12/afghanistan-resistance-means-women.

⁵⁵ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 27 à 28 ; T-online, Taliban verschleppen regierungskritischen Professor, 9 janvier 2022 : https://www.t-online.de/nachrichten/ausland/id_91449926/afghanistan-taliban-nehmen-regierungskritischen-professor-fest.html.

contraint la journaliste australienne Lynne O'Donnell à rédiger un tweet dans lequel elle s'excusait pour ses « reportages soi-disant mensongers »⁵⁶. Les restrictions sévères, les arrestations arbitraires et la violence à l'égard des actrices et acteurs de la société civile comme les journalistes, les activistes des droits humains et les manifestant-e-s ont considérablement limité la liberté de la presse et l'activisme de la société civile. Cela a conduit à un arrêt généralisé des activités dans la plupart des provinces, par crainte des conséquences⁵⁷.

2.4 Profil des groupes à risque

Dans son rapport de juillet 2022, la MANUA constate que le gouvernement taliban exerce ses persécutions ciblées selon un mécanisme clairement reconnaissable et que les ex-membres des forces de sécurité, les ex-membres du personnel du gouvernement, les personnes accusées d'appartenir à des groupes armés et les journalistes, mais aussi les activistes de la société civile sont particulièrement vulnérables aux violations de droits humains⁵⁸. Le *gouvernement allemand* a également reconnu qu'un grand nombre d'Afghanes et d'Afghans étaient persécuté-e-s et donc particulièrement menacé-e-s depuis la prise de pouvoir des talibans. Il cite les ressortissant-e-s afghan-e-s vivant en Afghanistan et engagé-e-s pour les droits des femmes et les droits humains, dans les secteurs judiciaire, politique, médiatique, éducatif, culturel, sportif et scientifique ou qui sont particulièrement vulnérables en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre⁵⁹.

Pour plus d'informations sur les profils individuels des groupes en danger, voir les lignes directrices détaillées de l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile* (AUEA) d'avril 2022⁶⁰.

Femmes⁶¹. Selon les expert-e-s des droits humains de l'ONU, le gouvernement taliban exerce en Afghanistan une « discrimination et des violences systématiques à grande échelle contre les femmes et les filles » et les évince continuellement de la vie sociale, économique et politique. Les femmes engagées dans la société telles que les juges, les activistes des droits humains, les agentes de police, les journalistes et les anciennes employées des instances gouvernementales sont spécifiquement recherchées par les autorités talibanes et exposées à la violence, aux menaces et au harcèlement⁶². Le nombre de femmes victimes de meurtres ciblés a fortement augmenté depuis la prise de pouvoir des talibans. Des cadavres de femmes ont ainsi été retrouvés le 15 janvier 2022 à Kaboul, le 19 mars 2022 à Balkh et Kandahar, les 26 et 26 mars 2022 à Kaboul et le 5 mai 2022 dans le Nimroz⁶³. Les femmes qui enfreignent

⁵⁶ BBC, Lynne O'Donnell : Taliban detained, abused and threatened me, 21 juillet 2022, www.bbc.com/news/world-asia-62248625.

⁵⁷ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 20, 28.

⁵⁸ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 13.

⁵⁹ Tagesschau.de, Aufnahmeprogramm für Afghanen startet, 17 octobre 2022 : www.tagesschau.de/inland/ge-sellschaft/afghanen-aufnahmeprogramm-101.html.

⁶⁰ AUEA, Lignes directrices de l'AUEA sur l'Afghanistan, avril 2022.

⁶¹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 88 à 96.

⁶² SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 8 ; OHCHR, Afghanistan : Taliban attempting to steadily erase women and girls from public life – UN experts, 17 janvier 2022 : www.ohchr.org/en/press-releases/2022/01/afghanistan-taliban-attempting-steadily-erase-women-and-girls-public-life-un ; Tages-Anzeiger, «Es tut mir so leid, zu sehen, was mit diesen Frauen geschieht», 27 décembre 2021 : www.tagesanzeiger.ch/die-taliban-haben-angst-vor-den-frauen-568554195765.

⁶³ Zeit online, Verschwiegene Femizide, 17 mai 2022 : www.zeit.de/kultur/2022-05/femizide-afghanistan-taliban-frauen-gewalt-10nach8.

les obligations imposées par le nouveau régime sont harcelées, menacées et passées à tabac. Les manifestantes sont molestées, incarcérées, torturées et victimes de disparition forcée. Selon *Amnesty International*, l'ampleur, l'étendue et la gravité des violations commises par les talibans contre les femmes et les filles ne cessent de s'accroître. Les règles du gouvernement taliban sont aussi imposées par les familles, les voisins ou les membres de la communauté, parfois sur instruction spécifique des talibans⁶⁴.

Enfants⁶⁵. Les enfants font partie des groupes de personnes les plus vulnérables. Les maltraitances sur les enfants, depuis les insultes jusqu'aux abus sexuels, sont largement répandues dans la société afghane⁶⁶. Selon *Save the Children*, la vie des filles et des garçons s'est détériorée à presque tous les niveaux depuis la prise de pouvoir par les talibans. L'organisation parle d'une « catastrophe pour les droits de l'enfant ». Dans un rapport, *Save the Children* expose les lourdes conséquences de la crise sur les enfants : les mariages des enfants, précoces et forcés, augmentent, de même que le travail des enfants et l'assignation aux corvées ménagères. Les enfants reçoivent par ailleurs souvent peu à manger. Un enfant sur quatre a ainsi indiqué devoir soutenir sa famille en travaillant ; plus d'une fille sur vingt a été mariée de force ; 88 pour cent des enfants ont indiqué avoir mangé moins que d'habitude l'année dernière ; un enfant sur dix a indiqué aller fréquemment se coucher le ventre vide, dont près de deux tiers de filles. Plus d'une fille sur quatre présentait des signes de troubles dépressifs et d'états anxieux, contre 16 et 18 pour cent chez les garçons respectivement⁶⁷. Les expert-e-s de l'UNICEF considèrent qu'un enfant de moins de cinq ans sur deux est sous-alimenté et qu'environ 1,1 million d'enfants présentent un risque sévère de malnutrition mettant leur vie en danger. Le nombre d'enfants hospitalisés pour sous-alimentation grave a fortement augmenté. En août 2022, environ 13,1 millions de filles et garçons ont eu besoin d'une aide humanitaire d'urgence. À cause de la pauvreté et de l'état déplorable de l'économie, de plus en plus de parents se voient contraints de vendre leurs enfants pour garantir la survie du reste de la famille, que ce soit à des couples sans enfants, pour les marier, ou encore à des groupes armés et à des trafiquants⁶⁸.

Membres des anciennes forces de sécurité (ANDSF), membres du personnel de l'ancien gouvernement et personnes qui ont soutenu ou sont soupçonnées d'avoir soutenu l'ancien gouvernement⁶⁹. L'amnistie générale promise par le régime des talibans au personnel

⁶⁴ AI, *Death in Slow Motion*, 27 juillet 2022, p. 4 à 6, 17, 38. Le rapport examine les domaines suivants : la mise en détention et la torture de manifestantes pacifiques, les arrestations et mises en détention arbitraires pour « corruption morale », les mariages des enfants, précoces et forcés ainsi que le manque d'accès à l'éducation. Tagesschau.de, *Lage afghanischer Frauen immer schlechter*, 27 juillet 2022 : www.tagesschau.de/ausland/amnesty-international-frauen-afghanistan-gewalt-taliban-101.html.

⁶⁵ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, *Lignes directrices de l'AUEA*, avril 2022, p. 96 à 103.

⁶⁶ AUEA, *Lignes directrices de l'AUEA*, avril 2022, p. 97.

⁶⁷ Save the Children, *Breaking Point: Children's lives one year under Taliban rule*, août 2022, p. 4, 11, 13, 19, 22 à 23 : <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/breaking-point-childrens-lives-one-year-under-taliban-rule/> ; 20 Minuten, *9-Jährige an 55-Jährigen verkauft – jetzt ist das Mädchen sicher*, 4 décembre 2021 : [Afghanistan - 9-Jährige an 55-Jährigen verkauft – jetzt ist das Mädchen sicher - 20 Minuten](https://www.20minuten.ch/afghanistan-9-jahriges-kind-55-jahrigem-verkauft-jetzt-ist-das-maedchen-sicher-20-minuten).

⁶⁸ UNICEF, *Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein? 7 wichtige Fakten über das Leben der Kinder in Afghanistan*, 9 août 2022 : www.unicef.de/informieren/aktuelles/blog/kinder-in-afghanistan-7-fakten/250238 ; Spiegel online, *In Afghanistan füllen hungrige Kinder die Krankenhäuser – und sterben dort*, 26 mai 2022 : www.spiegel.de/ausland/in-afghanistan-fuellen-hungernde-kinder-die-krankenhaeuser-und-sterben-dort-a-84bcc5f3-f5b2-453c-9f17-772f38388504 ; Deutsche Welle, *Kinder in Afghanistan: verraten und verkauft*, 13 août 2022 : www.dw.com/de/kinder-in-afghanistan-verraten-und-verkauft/av-62797433.

⁶⁹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, *Lignes directrices de l'AUEA*, avril 2022, p. 64 à 66.

de l'ancien gouvernement et aux ex-membres de l'ANDSF n'a pas été respectée de manière cohérente, au vu des violations constatées par différentes organisations de défense des droits humains dans tout le pays⁷⁰. Dès novembre 2021, *Human Rights Watch* a documenté la torture, l'exécution ainsi que la disparition forcée de plus de 100 ex-membres de l'ANDSF et du service de renseignement dans les provinces de Ghazni, Helmand, Kandahar et Kunduz par les talibans depuis leur prise de pouvoir⁷¹. Après la publication de ce rapport, plus de 20 États ont fait part dans une déclaration commune de leur « profonde inquiétude » à l'égard des exécutions potentielles d'ex-membres de l'ANDSF par les talibans et ont réclamé une enquête⁷². En décembre 2021, *Amnesty International* a également publié un rapport sur les actes de torture et les exécutions extrajudiciaires de membres de l'ANDSF par les talibans⁷³. Entre le 1^{er} janvier et le 15 août 2022, la MANUA a constaté de nombreux cas d'arrestations et mises en détention arbitraires, de mauvais traitements, de tortures et même d'exécutions d'ex-membres de l'ANDSF et fonctionnaires du gouvernement dans tout le pays. Il ne s'agissait pas uniquement de fonctionnaires de haut rang, mais aussi de chauffeurs, de gardes du corps ou de membres de milices. Dans de nombreux cas, les autorités talibanes ont aussi arrêté et incarcéré des membres de la famille et des personnes proches de ce groupe cible⁷⁴. Les quelque 30 000 ex-membres du commando d'élite afghan sont l'un des groupes spécifiquement persécutés par les talibans⁷⁵. Les ex-juges sont également victimes de menaces, intimidations, persécutions ou meurtres ciblés, en particulier celles et ceux qui ont jugé des affaires de sécurité publique et de terrorisme. L'accès libre aux dossiers de justice a également donné lieu à des actes de vengeance personnels contre les juges et les membres de leur famille par des talibans qui avaient été condamnés pour différents délits, par exemple pour des faits de violence domestique. Le gouvernement taliban ne respecte en rien l'obligation qui lui revient de garantir l'intégrité des anciennes et anciens juges⁷⁶.

Personnel civil des forces de sécurité internationales⁷⁷. Si de nombreux anciens membres du personnel engagé sur place ont reçu de l'État qui les emploie un visa de sortie pour eux-mêmes et leur famille, leur départ a souvent été reporté de plusieurs mois. Début août 2022, le gouvernement allemand a fait savoir que les talibans reportaient une nouvelle fois le départ prévu d'Afghanes et d'Afghans menacé-e-s. Contrairement à ce qu'ils avaient initialement promis, les talibans exigent en effet un passeport en règle pour quitter le pays. Or, ils n'en délivrent pratiquement plus. Avec les nouvelles règles des talibans, il est encore plus difficile

⁷⁰ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 40.

⁷¹ Human Rights Watch (HRW), No Forgiveness for People Like You, Executions and Enforced Disappearances in Afghanistan under the Taliban, 30 novembre 2021 : www.hrw.org/report/2021/11/30/no-forgiveness-people-you/executions-and-enforced-disappearances-afghanistan.

⁷² Tagesschau.de, Ex-Sicherheitskräfte in Afghanistan: Internationaler Appell an Taliban, 5 décembre 2021 : www.tagesschau.de/ausland/asien/afghanistan-taliban-sicherheitskraefte-101.html.

⁷³ Amnesty International (AI), No Escape: War Crimes and Civilian Harm during the Fall of Afghanistan to the Taliban, 15 décembre 2021 : www.amnesty.org/en/documents/asa11/5025/2021/en/.

⁷⁴ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 13 à 15. Pendant la période sous examen, la MANUA a recensé : 160 exécutions extrajudiciaires (dont dix femmes), 178 arrestations et mises en détention arbitraires, 23 cas de détention en isolement et 56 cas de torture et de mauvais traitements d'ex-membres de l'ANDSF et du gouvernement, perpétrés par les autorités talibanes.

⁷⁵ Deutsche Welle, USA sehen Risiko durch afghanische Ex-Spezialkräfte, 22 août 2022 : www.dw.com/de/usa-sehen-risiko-durch-afghanische-ex-spezialkraefte-im-iran/a-62891307. Ils sont recrutés par la Russie pour la guerre en Ukraine. Ntv, Moskau wirbt in Afghanistan um Ex-Elitesoldaten, 26 octobre 2022 : www.n-tv.de/politik/Moskau-wirbt-in-Afghanistan-um-Ex-Elitesoldaten-article23676482.html.

⁷⁶ Friedrich Naumann Stiftung, Richterschaft in Afghanistan, août 2022, p. 4 à 7.

⁷⁷ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 66 et 67.

pour les femmes seules de partir⁷⁸. De nombreuses personnes ne sont par ailleurs pas considérées comme « personnel engagé sur place » par la communauté internationale et n'ont donc aucune perspective de soutien. C'est notamment le cas du personnel enseignant ayant pris part au projet de formation pour les forces de police. Il est en outre extrêmement préoccupant que de nombreuses données de l'ancien personnel (nom, date de naissance et données biométriques, par exemple) soient enregistrées dans les bases de données de la police et désormais accessibles aux talibans⁷⁹. Ceux-ci persécutent aussi les personnes ayant aidé le personnel engagé sur place à se cacher, par exemple⁸⁰. Début octobre 2022, il a été annoncé que plus de 30 ex-membres du personnel engagé sur place de l'armée allemande qui auraient dû être évacués après la prise de pouvoir des talibans étaient entre-temps décédés⁸¹.

Religieux et anciens, fidèles et lieux de culte⁸². Depuis le changement d'administration, les religieux qui soutiennent le gouvernement taliban comptent parmi les groupes particulièrement menacés, souvent par l'« État islamique » (EI/Daech). Citons par exemple l'attentat-suicide de Kaboul contre le cheikh Rahimullah Haqqani, un religieux de haut rang des talibans, le 11 août 2022⁸³, ainsi que l'explosion devant une mosquée dans la ville de Herat, qui a coûté la vie non seulement à de nombreux civils, mais aussi à Mujib Rahman Ansari, illustre figure religieuse qui avait résolument pris le parti des talibans lors de la loya jirga de fin juin 2022⁸⁴. Depuis la prise de pouvoir des talibans, les mosquées fréquentées par des chiites, en particulier, comptent parmi les cibles privilégiées de l'EI/Daech⁸⁵.

Membres des groupes hostiles aux talibans et civils soupçonnés de soutenir de tels groupes. Les talibans s'en prennent de manière ciblée et massive aux personnes qui appartiennent à un groupe armé ou qu'ils soupçonnent d'être liées à des groupes armés. Entre le 15 août 2021 et le 15 juin 2022, la MANUA a recensé 59 exécutions extrajudiciaires, 22 arrestations et mises en détention arbitraires, ainsi que sept cas de tortures et mauvais traitements de personnes accusées d'appartenir à l'EI/Daech, la plupart dans le district de Chaparhar, dans la province de Nangarhar. La MANUA a également recensé 18 exécutions extrajudiciaires, 54 cas de tortures et mauvais traitements, 113 cas d'arrestations et mises

⁷⁸ Deutsche Welle, Taliban erschweren Ortskräften die Ausreise aus Afghanistan, 7 août 2022 : www.dw.com/de/taliban-erschweren-ortskraefte-die-ausreise-aus-afghanistan/a-62736374 ; Zeit online, Taliban blockieren offenbar deutsches Rettungsprogramm, 7 août 2022 : www.zeit.de/politik/ausland/2022-08/afghanistan-taliban-schutzbeduerftige-ausreise-rettungsprogramm ; NPR, Since the Taliban takeover, Afghans hoping to leave Afghanistan have few ways out, 3 octobre 2022 : www.npr.org/2022/10/03/1121053865/afghanistan-refugees-visas.

⁷⁹ Friederike Stahlmann, Erfahrungen und Perspektiven abgeschobener Afghanen, juin 2021, p. 4 ; Tagesschau.de, Ehemalige GIZ-Mitarbeiter in Gefahr, 17 mai 2022 : www.tagesschau.de/investigativ/br-recherche/afghanistan-giz-mitarbeiter-gefahr-taliban-101.html.

⁸⁰ ZDF, Helfer afghanischer Ortskräfte werden bedroht, 7 mai 2022 : www.zdf.ch/nachrichten/politik/afghanistan-helfer-ortskraefte-taliban-kabul-safe-houses-100.html.

⁸¹ Tagesschau.de, Dutzende Ex-Ortskräfte inzwischen tot, 9 octobre 2022 : www.tagesschau.de/ausland/afghanistan/ortskraefte-105.html.

⁸² Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 68 et 69.

⁸³ Wienerzeitung, Führender Taliban-Geistlicher bei Selbstmordanschlag getötet, 11 août 2022 : www.wienerzeitung.at/nachrichten/politik/welt/2157800-Fuehrender-Taliban-Geistlicher-bei-Selbstmordanschlag-getoetet.html ; Tagesschau.de, 21 Tote nach Anschlag in Kabul, 18 août 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/kabul-anschlag-moschee-103.html.

⁸⁴ Swissinfo, Pro-Taliban cleric among 18 dead in Afghanistan mosque blast, 2 septembre 2022 : www.swissinfo.ch/eng/pro-taliban-cleric-among-18-dead-in-afghanistan-mosque-blast/47871038.

⁸⁵ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 3, 9 à 11.

en détention arbitraires et 23 cas de détention en isolement contre des personnes soupçonnées ou accusées d'appartenir au « Front national de résistance d'Afghanistan » (NRF)⁸⁶, la plupart dans les provinces de Baghlan et du Panchir. Des arrestations arbitraires de larges groupes de civils soupçonnés de soutenir le NRF ont également eu lieu dans ces deux provinces⁸⁷. Selon l'organisation de défense des droits humains *Afghan Witness*, à la mi-septembre 2022, les talibans avaient assassiné 27 résistants détenus dans la vallée du Panchir, qui étaient enchaînés au moment de leur exécution. L'organisation parle d'« actions de purification » coordonnées⁸⁸.

Enrôlement forcé d'enfants, de jeunes et d'hommes en âge d'être mobilisés⁸⁹. Selon l'AUEA, les informations sur ces profils sont encore très limitées. Selon l'ACLED, les talibans auraient procédé à des enrôlements forcés durant l'été 2022 dans la province du Badakhchan⁹⁰. En septembre 2022, le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan a également estimé que des enfants continuaient d'être enrôlés⁹¹.

Personnel enseignant et élèves⁹². Aucune nouvelle information n'est disponible à ce niveau.

Personnes travaillant dans le secteur des soins de santé et personnel des organisations humanitaires⁹³. En février 2022, quatre attentats ont eu lieu dans la ville et la province de Kunduz ainsi que dans la province de Takhar dans le cadre de la campagne de vaccination contre la polio. Huit personnes ont été tuées. Il s'agissait des premiers attentats depuis que les talibans avaient autorisé le lancement de la campagne en novembre 2021. Ils ont été attribués à l'EI/Daech⁹⁴.

Journalistes⁹⁵ et **activistes des droits humains**⁹⁶. Selon la MANUA, quatre hommes et deux femmes journalistes ont été tué-e-s entre le 15 août 2021 et le 15 juin 2022 (dont cinq par l'EI/Daech). La MANUA a par ailleurs recensé 173 journalistes blessé-e-s, 122 arrestations arbitraires, 12 cas de détention en isolement, 58 cas de tortures et mauvais traitements, ainsi que 33 cas de menaces ou d'intimidations. La plupart des attaques se sont concentrées dans la ville de Kaboul et ont été recensées par la MANUA dans le courant du mois de septembre 2021. Dans de nombreux cas, des personnes ont été menacées, intimidées ou arrêtées par

⁸⁶ Voir OSAR, Afghanistan : les conditions de sécurité actuelles, 2 novembre 2022.

⁸⁷ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 15 à 17, 40 ; Afghanistan Zhaghdablaï, Eine Bilanz nach einem Jahr des (zweiten) Taliban-Regimes, 11 août 2022.

⁸⁸ RedaktionsNetzwerk Deutschland, Taliban töten mehr als zwei Dutzend Gefangene, 18 octobre 2022 : www.rnd.de/politik/afghanistan-taliban-toeten-mehr-als-zwei-dutzend-gefangene-2KK6OZD7TUFROI7OVEMKL6EO6Q.html.

⁸⁹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 69 et 70.

⁹⁰ ACLED, Regional Overview: South Asia and Afghanistan, 28 May-2 June 2022, 9 juin 2022 : <https://acleddata.com/2022/06/09/regional-overview-south-asia-and-afghanistan-28-may-3-june-2022/>.

⁹¹ Conseil des droits de l'homme, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Afghanistan, 6 septembre 2022. Voir également : AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 62 et 63.

⁹² Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 71 et 72.

⁹³ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 72 à 74.

⁹⁴ Die Zeit, Afghanistan: Acht Polio-Impfhelfer getötet, 24 février 2022 : www.zeit.de/news/2022-02/24/afghanistan-acht-polio-impfhelfer-getoetet.

⁹⁵ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 74 à 76.

⁹⁶ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 76 et 77.

les autorités pour avoir exprimé des critiques indésirables sur les réseaux sociaux. Si certaines ont été relaxées après quelques heures, d'autres ont été détenues pendant plus longtemps et condamnées⁹⁷. Voici quelques exemples :

- Selon la *Fédération internationale des journalistes* (FIJ), le journaliste afghan Khaled Qaderi a été arrêté le **17 mars 2022** et traduit devant un tribunal à la mi-avril. Un tribunal militaire des talibans l'a condamné à une année d'emprisonnement à cause de publications sur les réseaux sociaux qui critiquaient le régime taliban. Il s'agit du premier cas connu de journaliste à avoir été jugé, condamné et sanctionné en raison de son travail depuis la prise de pouvoir des talibans. Il n'aurait pas eu accès à un avocat⁹⁸.
- Le **18 mars 2022**, trois membres du personnel de la chaîne de télévision Tolo-TV ont été arrêtés. Deux d'entre eux ont été remis en liberté quelques heures plus tard. Leur arrestation aurait été motivée par la diffusion de reportages sur l'interdiction de séries télévisées étrangères⁹⁹.
- En **avril 2022**, selon la FIJ, l'animateur de télévision Moheb Jalili et le reporter Reza Shahir ont été arrêtés et torturés par le service de renseignement des talibans¹⁰⁰.
- Le **24 mai 2022**, les deux journalistes Ali Akbar Khairkhwa et Jamaluddin Deldar ont été portés disparus à Kaboul. Khairkhwa était journaliste photo et reporter pour le journal local Sobh-e-Kabul, tandis que Deldar dirigeait la radio « Voice of Gardez » dans la province de Paktiya¹⁰¹.

Selon la MANUA, des défenseur-e-s des droits humains ont été attaqué-e-s et exposé-e-s à des intimidations, du harcèlement, des arrestations arbitraires, une détention en isolement, des mauvais traitements et des exécutions. Entre le 15 août 2021 et le 15 juin 2022, dix activistes de la société civile ont été assassiné-e-s, 47 personnes ont été arrêtées arbitrairement (dont 11 femmes), 17 personnes ont été mises en détention à l'isolement (dont 10 femmes), 10 personnes ont été torturées et maltraitées (dont une femme) et 17 personnes ont été menacées ou intimidées (dont six femmes)¹⁰².

Personnes qui contredisent les valeurs des talibans et de groupes antigouvernementaux ou les normes sociales, personnes aisées¹⁰³. Les groupes de personnes relevant de cette catégorie varient selon la région, ainsi que selon les mœurs et les valeurs. Il peut par exemple s'agir des personnes revenues d'Europe, considérées comme « occidentalisées » ou « infidèles »¹⁰⁴. Autres exemples : un nombre important de **musiciennes et musiciens** ont fui à l'étranger depuis la prise de pouvoir des talibans, qui ont une nouvelle fois interdit la musique. Les écoles de musique afghanes ont dû fermer leurs portes dès les premiers mois

⁹⁷ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 26, 28.

⁹⁸ FIJ, Journalist sentenced to prison for criticism of Taliban regime, 12 mai 2022 ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 28.

⁹⁹ RND, Taliban nehmen drei Mitarbeiter eines TV-Senders fest, 18 mars 2022 : www.rnd.de/panorama/afghanistan-taliban-nehmen-drei-mitarbeiter-eines-tv-senders-fest-BPBG7YI6VSHOS4ZDZBZ56DLQYE.html.

¹⁰⁰ FIJ, Journalist sentenced to prison for criticism of Taliban regime, 12 mai 2022.

¹⁰¹ Voice of America, Global Monitors Decry Disappearance of 2 Journalists in Afghanistan, 31 mai 2022 : www.voanews.com/a/global-monitors-decry-disappearance-of-2-journalists-in-afghanistan/6596682.html.

¹⁰² SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 28.

¹⁰³ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 77 à 81.

¹⁰⁴ Friederike Stahlmann, Erfahrungen und Perspektiven abgeschobener Afghanen, juin 2021, p. 4, 6.

suivant le changement de pouvoir¹⁰⁵. Les **sportives et sportifs** vivent dans la peur permanente sous le nouveau régime des talibans. Le 9 septembre 2021, le sous-directeur de la commission culturelle des talibans a annoncé que les femmes ne seraient plus tolérées dans le sport, au prétexte que cela serait contraire aux valeurs de l'islam¹⁰⁶. Depuis, de nombreuses sportives ont réussi à fuir à l'étranger¹⁰⁷. Les **peintres** ainsi que les **sculptrices et sculpteurs** font également partie de cette catégorie¹⁰⁸.

Personnes homosexuelles, de différentes orientations sexuelles et transgenres (LGBTIQ+)¹⁰⁹. D'après différents rapports, sous les talibans, les personnes LGBTIQ+ sont exposées à des arrestations, à la torture, voire à la mort, par exemple par lapidation ou en étant enterrées vivantes. Les persécutions se feraient de plus en plus systématiques. Les personnes concernées doivent également s'attendre à des persécutions de leur propre famille et de leurs proches¹¹⁰.

Personnes converties et accusées de blasphème¹¹¹. En droit islamique, le blasphème et l'apostasie comptent parmi les crimes les plus graves, passibles de la peine de mort¹¹².

Membres des minorités ethniques et musulmanes¹¹³. Beaucoup de Hazaras avaient déjà fait part de leurs craintes d'un retour des talibans avant que ceux-ci s'emparent du pouvoir. Depuis août 2021, les talibans ont fait preuve d'une certaine retenue à l'égard des Hazaras, en particulier dans les zones urbaines. Néanmoins, des meurtres et des déplacements forcés ont eu lieu dans les régions d'origine des Hazaras, dans le centre de l'Afghanistan, au cours de l'automne 2021. Si le gouvernement taliban n'a pas officiellement persécuté les Hazaras, il n'a pas pour autant cherché à les protéger contre les attaques répétées de l'EI/Daech, en

¹⁰⁵ BR Klassik, Afghanische Musikerinnen im Exil, 13 mai 2022 : www.br-klassik.de/aktuell/news-kritik/von-taliban-verfolgt-frauen-afghanistan-musikerinnen-im-exil100.html ; Der Tagesspiegel, Verstummt, verfolgt, vertrieben. Das droht afghanischen Musikern durch die Taliban, 10 novembre 2021 : [Verstummt, verfolgt, vertrieben: Das droht afghanischen Musikern durch die Taliban - Kultur - Tagesspiegel](http://www.tagesspiegel.de/kultur/verstummt-verfolgt-vertrieben-das-droht-afghanischen-musikern-durch-die-taliban-kultur-tagesspiegel) ; AUEA, lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 71.

¹⁰⁶ FAZ, Diskriminierung in Afghanistan: «Mädchensport ist unnötig», 9 novembre 2021 : www.faz.net/aktuell/sport/sportpolitik/afghanistan-taliban-wollen-frauen-vom-sport-ausschliessen-17528713.html ; The Guardian, Afghan women to be banned from playing sport, Taliban say, 9 septembre 2021 : www.theguardian.com/world/2021/sep/08/afghan-women-to-be-banned-from-playing-sport-taliban-say.

¹⁰⁷ Deutschlandfunk, Nationalspielerinnen erhalten Asyl in Australien, 24 août 2021 : www.deutschlandfunk.de/flucht-aus-afghanistan-nationalspielerinnen-erhalten-asyl.890.de.html?dram:article_id=502153 ; NDR, Desaster für Sport und Gleichberechtigung, 23 août 2021 : www.ndr.de/sport/Afghanistan-der-Taliban-Desaster-fuer-Sport-und-Gleichberechtigung,afghanistan1256.html ; FAZ, Afghanische Fussballerinnen bekommen Asyl in Portugal, 22 septembre 2021 : www.net/aktuell/sport/mehr-sport/junioren-fussballerinnen-aus-afghanistan-bekommen-asyl-in-portugal-17549109.html ; ORF, Afghanisches Juniorinnen-Fussballteam darf nach GB, 12 octobre 2021 : <https://orf.at/stories/3232104/>.

¹⁰⁸ Zeit online, Nicht einmal ein Paar Flügel, 10 octobre 2022 : www.zeit.de/kultur/2022-10/afghanistan-frauen-taliban-kunst.

¹⁰⁹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 104 à 105.

¹¹⁰ Lesben- und Schwulenverband (LSVD), Taliban in Afghanistan verhaften, foltern und ermorden täglich LSBTI-Personen, 15 août 2022 : www.lsvd.de/de/ct/7478-Taliban-in-Afghanistan-verhaften-foltern-und-ermorden-taeglich-LSBTI-Personen ; Tagesschau.de, Von der Bundesregierung vergessen, 21 octobre 2022 : www.tagesschau.de/investigativ/ndr/lgbtiq-afghanistan-101.html ; Insider, Taliban shot gay Afghan man dead and sent graphic footage of the murder to his loved ones, boyfriend says, 16 octobre 2022 : www.insider.com/afghanistan-taliban-shot-gay-man-dead-sent-video-footage-family-2022-10.

¹¹¹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 82 et 83.

¹¹² AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 82 à 83.

¹¹³ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 83 à 86.

particulier, en 2021 et en 2022¹¹⁴. Le 22 avril 2022, les talibans ont violemment réprimé une manifestation pacifique appelant à plus de sécurité pour la communauté hazara chiite après l'attentat du 19 avril 2022 à Kaboul¹¹⁵. Au vu des nombreux attentats ciblés perpétrés en août 2022, les Nations Unies ont également exhorté le régime taliban à mieux protéger la minorité chiite¹¹⁶. *Amnesty International* a souligné à maintes reprises l'incapacité et le manque de volonté des talibans de protéger la population afghane, en particulier les minorités ethniques du pays. Selon *Amnesty International*, certains incidents dénotent même des « actes systématiques contre les minorités ethniques et les membres des anciennes forces de sécurité »¹¹⁷. Les Hazaras reprochent par ailleurs aux talibans de ne pas avoir formé de gouvernement inclusif¹¹⁸.

Minorités religieuses telles que minorités hindoue, sikh, chrétienne, baha'ie et soufie¹¹⁹. Le 18 juin 2022, le dernier temple sikh encore conservé à Kaboul a été la cible d'un attentat de l'EI/Daech. Au moins deux visiteurs ont été tués, sept autres blessés¹²⁰. À la suite de l'attentat au Karte Parwan Gurdwara de Kaboul, l'Inde a décidé d'octroyer en priorité un visa électronique à plus de cent personnes sikhs et hindoues d'Afghanistan¹²¹. Avec leur politique répressive et monoethnique, les talibans ont encore davantage creusé les divisions ethniques et confessionnelles du pays¹²².

Personnes en situation de handicap, ayant une maladie mentale et requérant des soins médicaux¹²³. Selon *Human Rights Watch*, les personnes en situation de handicap sont soumises à des discriminations en Afghanistan et doivent également composer avec des services limités et l'absence de cadre juridique ou institutionnel leur garantissant leurs droits fondamentaux. On estime que 4,4 millions de personnes sont concernées dans le pays¹²⁴. D'après une étude d'*Asia Foundation*, en 2020, 80 pour cent des adultes et 17,3 pour cent des enfants

¹¹⁴ CRS, Background and U.S. Policy, 26 août 2022, p. 7.

¹¹⁵ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 25.

¹¹⁶ SRF, Über 120 Tote und Verletzte innert weniger Tage in Afghanistan, 8 août 2022 : www.srf.ch/news/international/mehrere-anschlaege-in-kabul-ueber-120-tote-und-verletzte-innert-weniger-tage-in-afghanistan.

¹¹⁷ Amnesty International, Kabul blasts signal utter failure of Taliban to protect minorities, 30 septembre 2022 : www.amnesty.org/en/latest/news/2022/09/afghanistan-kabul-blasts-signal-utter-failure-of-taliban-to-protect-minorities/ ; Amnesty International, Amnesty-Recherche zu Afghanistan: Taliban foltern und töten Angehörige der Hazara, darunter ein Kind, 19 septembre 2022 : www.amnesty.at/news-events/amnesty-recherche-zu-afghanistan-taliban-foltern-und-toeten-angehoerige-der-hazara-darunter-ein-kind/. Amnesty International évoque par exemple un raid nocturne mené par des membres des talibans le 26 juin 2022 dans la province de Ghor. Alors qu'ils recherchaient un membre des anciennes forces de sécurité afghanes appartenant à la communauté hazara, ils ont arrêté quatre hommes et les ont exécutés de manière extrajudiciaire. Au moins deux d'entre eux étaient membres d'une milice. Une femme et une fille ont également été tuées lors du raid.

¹¹⁸ CRS, Background and U.S. Policy, 26 août 2022, p. 7.

¹¹⁹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 86 à 88.

¹²⁰ Tagesschau.de, Sikh-Tempel in Kabul attackiert, 18 juin 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/afghanistan-kabul-sikhtempel-101.html ; Tages-Anzeiger, IS reklamiert Anschlag auf Sikh-Tempel für sich, 19 juin 2022 : www.tagesanzeiger.ch/sikh-tempel-in-kabul-wird-ziel-eines-anschlags-405429904199 ; Afghanistan Zhaghdablaï, Eine Bilanz nach einem Jahr des (zweiten) Taliban-Regimes, 11 août 2022.

¹²¹ Business Standard, India to grant e-visas to over 100 Sikhs, Hindus in Afghanistan on priority, 19 juin 2022 : www.business-standard.com/article/current-affairs/india-to-grant-e-visas-to-over-100-sikhs-hindus-in-afghanistan-on-priority-122061900293_1.html.

¹²² Observer Research Foundation (ORF), New anti-Taliban forces in Afghanistan: Genesis of a low-intensity conflict?, 17 juin 2022 : www.orfonline.org/expert-speak/new-anti-taliban-forces-in-afghanistan/.

¹²³ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 105 et 106.

¹²⁴ Human Rights Watch (HRW), In Afghanistan, Rights Setbacks for People with Disabilities, 15 octobre 2022 : www.hrw.org/news/2022/10/15/afghanistan-rights-setbacks-people-disabilities.

vivaient avec une limitation physique. Plus d'un million de personnes dans le pays ont par ailleurs été amputées d'un membre ou vivent avec un handicap visuel ou auditif. De plus, de nombreuses personnes souffrent de dépression, d'états anxieux et de PTSD. Les ONG réclament donc une aide internationale pour les personnes en situation de handicap¹²⁵.

Personnes affectées par la vendetta, les « crimes d'honneur » et les litiges fonciers¹²⁶. La violence pour atteintes à l'honneur est largement répandue en Afghanistan. Les coupables restent généralement impunis¹²⁷. Les litiges fonciers sont également fréquents et sont souvent source de violences¹²⁸.

Personnes accusées de crime¹²⁹. En fonction du délit qui leur est reproché, les personnes accusées d'avoir commis un crime doivent s'attendre à des peines telles qu'un châtement corporel, voire la peine de mort¹³⁰.

Personnes de nationalité afghane ayant vécu un certain temps au Pakistan ou en Iran¹³¹. Aucune nouvelle information n'est disponible à ce niveau.

3 Situation socioéconomique et médicale

L'Afghanistan comptait déjà parmi les pays les plus pauvres au monde avant le changement de pouvoir. La population afghane est extrêmement affaiblie par les conséquences de décennies de conflit armé, notamment le nombre élevé de victimes civiles, les déplacements massifs de population à l'intérieur du pays ou encore la destruction des moyens de subsistance et des infrastructures. La pandémie de COVID-19, le retrait du soutien financier international et l'effondrement de l'économie et du secteur bancaire qui en a résulté, la sécheresse persistante et le climat politique incertain ont privé une grande partie de la population afghane de ses moyens de subsistance. Beaucoup d'Afghanes et d'Afghans ne disposent plus d'un accès suffisant à la nourriture, à l'eau, au logement, à la protection ou encore aux soins médicaux et psychosociaux. De nombreuses personnes ont épuisé leurs dernières réserves depuis le changement de pouvoir et n'ont pratiquement plus les moyens de survivre au quotidien. Une part substantielle de la classe moyenne, relativement aisée, a par ailleurs sombré dans la misère¹³².

La sous-alimentation est très présente en Afghanistan. La famine catastrophique qui avait été redoutée pour l'hiver 2021-2022, de même que l'effondrement annoncé du secteur de la santé et de l'éducation ont pu être évités de justesse grâce à une aide d'urgence internationale

¹²⁵ Deutsche Welle, NGOs fordern internationale Hilfe für Menschen mit Einschränkungen in Afghanistan, 28 février 2022 : www.dw.com/de/ngos-fordern-internationale-hilfe-für-menschen-mit-einschränkungen-in-afghanistan/a-60937544.

¹²⁶ Pour des informations détaillées sur ce profil, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 79 à 80, 107 à 109.

¹²⁷ AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 79.

¹²⁸ AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 108.

¹²⁹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 109 à 110.

¹³⁰ AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 110.

¹³¹ Pour des informations détaillées sur ce profil de groupe en danger, voir : AUEA, Lignes directrices de l'AUEA, avril 2022, p. 111.

¹³² SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 40 ; Friederike Stahlmann, Erfahrungen und Perspektiven abgeschobener Afghanen, juin 2021, p. 8 à 9 ; UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein?, 9 août 2022 ; Save the Children, Breaking Point, August 2022, p. 7.

massive. L'ampleur des besoins dépasse toutefois largement les possibilités des partenaires humanitaires, notamment parce qu'il conviendrait de s'attaquer aux causes structurelles de cette situation¹³³. Selon *Save the Children*, à la mi-2022, 3 pour cent seulement des ménages interrogés ont indiqué être à même de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les pertes de revenus étaient presque deux fois plus importantes dans les ménages tenus par des femmes, et près de quatre fois plus dans les ménages incluant une personne en situation de handicap¹³⁴. En février 2022, *Al Jazeera* a souligné que de nombreuses personnes en Afghanistan vendaient leurs organes pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille¹³⁵. D'après l'UNICEF, en août 2022, environ 97 pour cent de la population afghane vivaient dans la pauvreté ; quelque 24,4 millions de personnes dépendaient de l'aide humanitaire¹³⁶.

Le 30 août 2022, l'OCHA a fait savoir que l'Afghanistan avait de nouveau besoin d'une aide d'urgence en vue de l'hiver 2022-2023 : environ 18 millions de personnes étaient sévèrement exposées à l'insécurité alimentaire, six millions se trouvaient au bord de la famine. En septembre 2022, le Programme alimentaire mondial a averti qu'après une année dévastatrice et avec l'hiver à venir, l'Afghanistan faisait face à la famine la plus importante depuis 20 ans¹³⁷.

L'Afghanistan est aussi régulièrement touché par des catastrophes naturelles. Depuis plusieurs années consécutives, le pays ravagé par la guerre subit aussi l'une des pires sécheresses des dernières décennies. En juin 2022, plus de 1 000 personnes ont perdu la vie lors d'un tremblement de terre dans le Sud-Est du pays, selon les chiffres officiels ; en juillet 2022, 15 provinces ont été frappées par des pluies torrentielles et des crues soudaines¹³⁸ ; pendant l'été 2022, plus de 100 000 personnes ont été affectées par des inondations dans 32 des 34 provinces du pays, au moins 256 personnes ont péri et environ 34 000 hectares de terres agricoles ont été détruits¹³⁹.

Accès au logement et à l'électricité. Selon l'AUEA, en novembre 2021, plus de 6,8 millions de personnes vivaient dans des conditions précaires, c'est-à-dire dans des logements surpeuplés ou au plafond tellement bas qu'elles ne pouvaient pas s'y tenir debout. La plupart des logements sont construits dans des matériaux de basse qualité comme l'argile ou les

¹³³ Afghanistan Zhaghdablaï, Eine Bilanz nach einem Jahr des (zweiten) Taliban-Regimes, 11 août 2022 ; UN News, Humanitarian assistance has saved lives, but immense needs remain, 11 août 2022 : <https://news.un.org/en/story/2022/08/1124522>.

¹³⁴ Save the Children, Breaking Point, août 2022, p. 4, 9 à 10.

¹³⁵ Al Jazeera, Desperate Afghans sell kidneys amid poverty, starvation, 28 février 2022 :

www.aljazeera.com/news/2022/2/28/desperate-afghans-resort-to-selling-kidneys-to-feed-families.

¹³⁶ UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein?, 9 août 2022 ; SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 8 ; UN News, Humanitarian assistance has saved lives, 11 août 2022.

¹³⁷ Centre régional d'information de l'ONU (UNRIC), UN-Nothilfekoordinator warnt vor Hungersnot in Afghanistan, 30 août 2022 : <https://unric.org/de/30082022afghanistan/> ; WFP, Afghanistan risks winter of famine after devastating year, 26 septembre 2022.

¹³⁸ Deutsche Welle, Tote und Verletzte durch Starkregen in Afghanistan, 25 juillet 2022 : www.de.com/de/tote-und-verletzte-durch-starkregen-in-afghanistan/a-62587334 ; Reuters, Strong earthquake kills at least 280 in Afghanistan, 22 juin 2022 : www.reuters.com/business/environment/earthquake-magnitude-61-shakes-afghanistan-pakistan-usgs-2022-06-21/ ; UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein?, 9 août 2022 ; Pajhwok Afghan News, UN lists Afghanistan among drought-hit countries, 15 mai 2022 : www.pajhwok.com/2022/05/15/un-lists-afghanistan-among-drought-hit-countries/.

¹³⁹ Taz, Monsun flutet Afghanistan, 1^{er} septembre 2022 : www.taz.de/100000-Menschen-betroffen/!5878679/ ; Tagesschau.de, Mindestens 29 Tote bei schweren Überschwemmungen nach Sturzfluten im Osten von Afghanistan, 16 août 2022 : www.tagesschau.de/multimedia/video/video-1074179.html ; Swissinfo, Death toll from floods in Afghanistan rises above 180 – Taliban, 25 août 2022 : www.swissinfo.ch/eng/death-toll-from-floods-in-afghanistan-rises-above-180---taliban/47853664.

briques. L'OCHA estime qu'en 2022, près de 11 millions de personnes ont besoin d'un logement décent, de chauffage, de couvertures et de vêtements appropriés pour l'hiver. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide en matière d'eau, d'installations sanitaires et d'hygiène en 2021 a fortement augmenté. En outre, la sécheresse a encore davantage restreint l'accès de la population à ces biens. La moitié de la population n'a pas accès aux infrastructures sanitaires de base et 60 pour cent n'ont pas accès aux infrastructures d'hygiène de base. Selon l'AUEA, les importations d'énergie depuis l'Ouzbékistan ont baissé¹⁴⁰.

Accès à l'eau potable et aux denrées alimentaires. Selon le *Programme alimentaire mondial* des Nations Unies, en mai 2022, 19,7 millions de personnes étaient confrontées à une faim aiguë, soit presque la moitié de la population d'Afghanistan. Au-delà de la crise économique, la sécheresse persistante a encore aggravé une situation déjà tendue¹⁴¹. Une grande partie de la population afghane souffre de la faim parce qu'elle ne peut pas se permettre d'acheter des denrées alimentaires, même si celles-ci sont disponibles sur le marché¹⁴². Les femmes et les enfants constituent le groupe le plus touché par l'insécurité alimentaire¹⁴³. La sécheresse persistante a par ailleurs encore accentué les problèmes d'eau en Afghanistan. La population afghane souffre d'une pénurie d'eau et d'infrastructures hydriques mal gérées et sous-financées. Selon l'UNICEF, huit personnes sur dix doivent boire de l'eau polluée¹⁴⁴.

Accès au travail. D'après l'*Organisation internationale du travail* (OIT), les pertes d'emplois survenues en Afghanistan après le changement d'administration avaient déjà dépassé le demi-million durant le troisième trimestre de 2021 et l'OCHA estimait à environ 900 000 le nombre d'emplois susceptibles de disparaître avant la mi-2022¹⁴⁵. La pénurie de demande économique a fait s'envoler les chiffres du chômage, une situation lourde de conséquences pour les secteurs clés de l'économie tels que la santé et l'éducation. La fourniture de ces services fondamentaux est ainsi perturbée dans de vastes régions du pays¹⁴⁶.

Selon le *Programme alimentaire mondial* (PAM), en janvier 2022, 81 pour cent des ménages interrogés (et jusqu'à 88 pour cent à Kaboul) avaient subi une perte de revenus et 18 pour cent des ménages ne percevaient aucun revenu durant le mois de l'enquête. Par ailleurs, l'endettement moyen des ménages était déjà six fois plus élevé que les revenus mensuels moyens à l'automne 2021. Face à la perte des possibilités d'emploi et, donc, à la difficulté de

¹⁴⁰ Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), Rapport sur la situation socioéconomique (développements depuis la prise de pouvoir par les talibans ; économie ; emploi ; sécurité alimentaire ; logement et conditions de vie ; soins de santé ; éducation ; conditions de vie des enfants ; réseaux de soutien ; mobilité et déplacements), août 2022, p. 41 à 42, 47 : www.ecoi.net/en/file/local/2077430/2022_08_EUAA_COI_Report_Key_socio_economic_indicators_in_Afghanistan_and_in_Kabul_city.pdf.

¹⁴¹ Der Standard, Fast die Hälfte der Afghanen gemäss Welternährungsprogramm von akutem Hunger betroffen, 10 juin 2022 : www.derstandard.at/story/2000135596321/fast-die-haelfte-der-afghanen-von-akutem-hunger-betroffen.

¹⁴² Tagesschau.de, Hunger – trotz voller Regale, 11 août 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/afghanistan-jahrestag-taliban-interview-101.html.

¹⁴³ Stratfor, Reflecting on the Taliban's First Year Back in Power in Afghanistan, Part 2: The Challenges Ahead, 26 août 2022 : https://worldview.stratfor.com/article/reflecting-talibans-first-year-back-power-afghanistan-part-2-challenges-ahead?mc_cid=ad2b89b9f4&mc_eid=bd46635e7e.

¹⁴⁴ UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein? 9 août 2022 ; AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 42.

¹⁴⁵ Organisation internationale du travail (OIT), Les estimations de l'OIT soulignent la crise de l'emploi en Afghanistan, 19 janvier 2022 : www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_834664/lang--fr/index.htm ; UN News, Humanitarian assistance has saved lives, 11 août 2022.

¹⁴⁶ Stratfor, Reflecting on the Taliban's First Year Back in Power in Afghanistan, Part 2, 26 août 2022 ; Save the Children, Breaking Point, août 2022, p. 9.

subvenir à leurs besoins, les ménages afghans ont encore davantage recouru à des mécanismes d'adaptation négatifs déjà répandus, tels que la hausse de l'endettement, la vente de biens, le mariage de leurs filles ou la vente ou l'échange de leurs enfants¹⁴⁷. Voir le chapitre 2.1 pour les conséquences des restrictions imposées par les talibans sur les possibilités de travail pour les femmes.

Accès à l'éducation. Malgré l'aide massive apportée par la communauté internationale à l'Afghanistan jusqu'au changement de pouvoir en 2021, quatre millions d'enfants n'ont pas été scolarisés en 2021, trois sur cinq étant des filles. Ce chiffre a augmenté de façon catastrophique depuis l'arrivée des talibans. Selon l'UNICEF, plus d'un million de filles sont exclues de l'éducation à partir de la septième classe. Elles ne sont ainsi pas uniquement privées du droit à l'éducation, mais aussi de la possibilité de « développer les aptitudes dont elles ont besoin pour construire leur avenir ». En août 2022, les écoles étaient encore ouvertes pour les filles à partir de la septième classe dans neuf provinces. Outre le problème de la parité entre filles et garçons, des difficultés subsistent également au niveau de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci¹⁴⁸. Selon différents rapports, un poids plus important a été donné aux thématiques religieuses dans les programmes depuis le changement de pouvoir, souvent au détriment d'autres matières. Les conditions de recherche et d'enseignement pour les universitaires se sont également considérablement détériorées depuis et il apparaît clairement que la recherche ne fait pas partie des priorités des talibans. Dans ce domaine aussi, les femmes sont particulièrement discriminées¹⁴⁹. Entre-temps, des écoles « clandestines » auto-gérées pour les filles ont été créées en de nombreux endroits. Les familles des élèves ainsi que les enseignantes s'exposent toutefois à des sanctions si elles venaient à être découvertes¹⁵⁰. Différentes organisations cherchent par ailleurs à faire bénéficier les filles et les femmes de programmes éducatifs à travers des programmes en ligne, télévisés ou radio¹⁵¹. Voir aussi le chapitre 2.1 pour les restrictions imposées aux femmes et aux filles.

Accès aux soins médicaux. Début février 2022, le *New York Times* a souligné qu'environ 90 pour cent des établissements de santé afghans devraient fermer leurs portes sous peu en raison du manque de financement et de la hausse très nette de la sous-alimentation et des maladies¹⁵². Selon *Save the Children*, si le nombre total des établissements de santé est resté relativement stable entre mars 2021 et mars 2022, les personnes interrogées ont toutefois

¹⁴⁷ AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 26 à 27.

¹⁴⁸ UNICEF, Verheerende Folgen, weil Mädchen weiterführende Bildung verwehrt wird, 15 août 2022 ; Save the Children / UNICEF / Afghanistan Education Cluster, Back to School – Situation update, avril 2022, p. 2, 8 : <https://reliefweb.int/report/afghanistan/afghanistan-back-school-situation-update-april-2022> ; Afghanistan Zhaghdablaï, Eine Bilanz nach einem Jahr des (zweiten) Taliban-Regimes, 11 août 2022 ; AI, Death in Slow Motion, 27 juillet 2022, p. 18. Amnesty International détaille les restrictions dans le domaine de l'éducation : p. 18 à 27 ; UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein? 9 août 2022. Thomas Ruttig souligne le deux poids, deux mesures mis en œuvre par les talibans : certains envoient leurs filles à l'école alors qu'ils interdisent l'instruction des filles à la population afghane.

¹⁴⁹ SDH MANUA, Human Rights in Afghanistan, juillet 2022, p. 33 ; Spektrum, Taliban unterdrücken Afghanistans Akademikerinnen, 9 juin 2022 : www.spektrum.de/news/afghanistan-taliban-unterdruecken-akademikerinnen/2028127.

¹⁵⁰ Rote Fahne, Die geheime Mädchenschule trotz den Taliban, 27 mai 2022 : www.rf-news.de/2022/kw21/die-geheime-maedchenschule-trotzt-den-taliban ; Tagesschau.de, Die geheime Mädchenschule von Kabul, 11 août 2022 : www.tagesschau.de/ausland/asien/afghanistan-schule-103.html ; Zeit online, Mädchenschulen in Afghanistan, 24 juillet 2022.

¹⁵¹ Deutschlandfunk, Hoffnung auf Online-Angebote für Frauen, 10 août 2022 : www.deutschlandfunk.de/afghanistan-bildung-100.html.

¹⁵² The New York Times, Afghanistan's Health Care System Is Collapsing under Stress, 7 février 2022 : www.nytimes.com/2022/02/06/world/asia/afghanistans-health-care-system.html.

indiqué que l'accès aux établissements de santé s'était détérioré depuis mars 2021 en raison de l'impossibilité d'assumer les coûts du transport ou des traitements et médicaments. Le manque de femmes médecins a des effets particulièrement graves pour les femmes et les filles. La crise humanitaire a également contraint la population afghane à réduire ses dépenses pour les services essentiels, avec pour effet une détérioration de la santé physique et mentale et de l'hygiène¹⁵³. Selon l'UNICEF, 46 pour cent des enfants âgés de 12 à 23 mois n'ont pas reçu les vaccins de base, notamment celui contre la polio¹⁵⁴. Début novembre 2021, une campagne de vaccination contre la polio a enfin pu être lancée en Afghanistan. Les talibans autorisent également l'accès à des zones auxquelles ils le refusaient jusqu'ici¹⁵⁵. En septembre 2022, la plus grande opération de contrôle jamais effectuée du système de surveillance de la polio a été clôturée en Afghanistan¹⁵⁶. Selon l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS), 6 118 557 doses de vaccin contre la COVID-19 avaient également été administrées en Afghanistan à la date du 22 mai 2022. L'OMS a annoncé lancer la campagne de vaccination en Afghanistan à partir de juin 2022¹⁵⁷. Début août 2022, l'OMS a en revanche confirmé une nouvelle vague de dengue en Afghanistan. Selon l'OMS, 64 cas au total ont été signalés dans la province de Nangarhar entre le 12 juin et le 30 juillet¹⁵⁸. L'Afghanistan a également connu des épidémies de rougeole et de choléra en 2022¹⁵⁹.

4 Personnes déplacées à l'intérieur du pays

Entre août 2021 et octobre 2022, 1 268 730 Afghanes et Afghans ont fui dans les pays voisins. Selon le HCR, environ 2,1 millions de personnes réfugiées afghanes enregistrées vivent en Iran, au Pakistan et dans d'autres pays voisins. Au total, ce seraient toutefois quelque 3,6 millions d'Afghanes et d'Afghans qui vivraient en Iran et 3,3 millions au Pakistan. Beaucoup vivent sans papiers dans des camps de fortune, dans des conditions inhumaines. En août 2021, le HCR a émis un avis de non-retour vers l'Afghanistan et a appelé à mettre un terme au retour forcé des ressortissant-e-s afghan-e-s¹⁶⁰.

Situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Selon le HCR, plus de 822 246 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays entre début 2021 et septembre 2022. En-

¹⁵³ Save the Children, Breaking Point, août 2022, p. 10, 20 à 21.

¹⁵⁴ UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein? 9 août 2022.

¹⁵⁵ Deutschlandfunk, Polio-Impfkampagne begonnen, 8 novembre 2021 : [Afghanistan - Polio-Impfkampagne begonnen \(deutschlandfunk.de\)](https://www.deutschlandfunk.de/afghanistan-polio-impfkampagne-begonnen).

¹⁵⁶ Reliefweb, Afghanistan completes largest ever review of polio surveillance system, 20 septembre 2022 : <https://reliefweb.int/report/afghanistan/afghanistan-completes-largest-ever-review-polio-surveillance-system>.

¹⁵⁷ Business Standard, WHO says will begin Covid-19 vaccination drive in Afghanistan from June, 28 mai 2022 : www.business-standard.com/article/international/who-says-will-begin-covid-19-vaccination-drive-in-afghanistan-from-june-122052800146_1.html.

¹⁵⁸ VOA, Dengue-Fieber-Ausbruch in Afghanistan bestätigt, sagt die WHO, 5 août 2022 : www.voanews.com/a/dengue-fever-outbreak-confirmed-in-afghanistan-who-says-/6688911.html.

¹⁵⁹ UNICEF, Wie ist es, jetzt in Afghanistan ein Kind zu sein? 9 août 2022.

¹⁶⁰ HCR, Afghanistan Situation, <https://data.unhcr.org/en/situations/afghanistan>. Consulté le 26 octobre 2022 ; Agence de l'Union européenne pour l'asile, Pakistan – Situation of Afghan refugees, mai 2022, p. 22 : https://coi.euaa.europa.eu/administration/easo/PLib/2022_05_EUAA_COI_Report_Pakistan_Situation_of_Afghan_refugees.pdf.

viron 170 000 ont entre-temps pu retourner chez elles à la suite de l'amélioration des conditions de sécurité. On estime que 46 pour cent des PDI n'ont pas reçu d'aide¹⁶¹. L'OCHA s'attend à ce que 500 000 autres personnes soient déplacées à l'intérieur du pays en 2022 en raison de la sécheresse persistante et des conflits actifs, ainsi que du chômage et de la pauvreté. La sécheresse affecte surtout les provinces de Herat, Helmand et Badghis, tandis que les autres facteurs cités favorisent les déplacements de population dans les provinces de Kaboul et Kandahar. Environ 5,5 millions de PDI vivent en tant que personnes déplacées depuis des années, beaucoup dans des camps de fortune en périphérie des villes¹⁶². Pour subvenir à leurs besoins, près de la moitié des ménages de PDI se sont vus contraints de recourir à des stratégies non durables, qui compromettent leur productivité future et sur lesquelles il est difficile de faire marche arrière, comme la vente de leur maison ou de leurs terres, la vente de leurs derniers animaux femelles ou la mendicité¹⁶³. Une grande partie des PDI vivent dans des conditions de grande précarité. Les logements sont souvent extrêmement surpeuplés et se situent dans des lieux reculés, sans accès aux services de base. L'accès à l'électricité, à l'eau et aux infrastructures sanitaires et d'hygiène est par exemple souvent très limité¹⁶⁴. Selon le HCR, en 2021, 63 pour cent des ménages de PDI et de personnes revenues chez elles ont indiqué ne plus avoir été en mesure de travailler et d'assumer leurs dépenses quotidiennes après le changement de pouvoir. Beaucoup de PDI dépendaient largement de la mendicité et de la vente d'ordures. L'achat de nourriture constituait la principale source d'inquiétude. Selon des rapports, beaucoup se nourrissent presque exclusivement de pain ou de pommes de terre. Comme dans le cas des personnes revenues chez elles, le recours à des mécanismes d'adaptation négatifs est répandu, dont la vente d'enfants ou d'organes¹⁶⁵. Les PDI disposent par ailleurs d'un accès insuffisant aux établissements de santé et éducatifs, ce qui complique encore le manque fréquent de papiers d'identité. Beaucoup ne sont pas non plus en mesure d'assurer les frais des médicaments, soins et traitements ou encore des transports requis pour accéder aux soins de santé. La perte de tout réseau de soutien familial rend les PDI particulièrement vulnérables¹⁶⁶.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage à ce que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions, tel qu'il est inscrit dans la Convention de Genève sur les réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, L'OSAR est la faîtière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Elle finance son travail grâce à des mandats de la Confédération et au soutien bénévole de personnes privées, de fondations, de cantons et de communes.

¹⁶¹ OCHA, 2022 Afghanistan Humanitarian Needs Overview, janvier 2022, p. 30 à 31 ; Reliefweb, Afghanistan Situation Response in Iran - As of 31 August 2022, 29 septembre 2022 : <https://reliefweb.int/report/iran-islamic-republic/afghanistan-situation-response-iran-31-august-2022> ; AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 37 à 38.

¹⁶² OCHA, 2022 Afghanistan Humanitarian Needs Overview, janvier 2022, p. 30 ; Reliefweb, IOM - Programme Coordinator (Mental Health and Psychological Support (MHPSS)), 19 septembre 2022 : <https://reliefweb.int/job/3887959/programme-coordinator-mental-health-and-psychological-support-mhpss> ; AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 24.

¹⁶³ AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 29.

¹⁶⁴ AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 44 à 45 ; OCHA, 2022 Afghanistan Humanitarian Needs Overview, janvier 2022, p. 30 à 31.

¹⁶⁵ AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 29 à 30, 38.

¹⁶⁶ OCHA, 2022 Afghanistan Humanitarian Needs Overview, janvier 2022, p. 13 à 14, 30 à 31 ; AUEA, Rapport sur la situation socioéconomique, août 2022, p. 29, 52 à 53, 68 à 69.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Afghanistan ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/pays-dorigine.html.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.